GROUPE SOCIALISTE
PARLEMENT EUROPÉEN

PARTI SOCIALISTE

POUR UN PROJET SOCIAL EUROPÉEN



Coll. Fondation Jean-Jaurès

ROANNE **1991**

SECRÉTARIAT NATIONAL AUX ENTREPRISES

Coll. Fondation Jean-Jaurès

POUR UN PROJET SOCIAL EUROPEEN

Coll. Fondation Jean-Jaurès

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1	
LA CHARTE SOCIALE EUROPEENNE Rencontre de Strasbourg	3	
PROPOS INTRODUCTIF	4	*Daniel Cholley*
DEBAT	9	*Catherine Trautmann*
	10	*Gérard Caudron*
	12	*Heinke Salisch*
	14	*Marie-Claude Vayssade*
PROTECTION SOCIALE ET DROITS DES TRAVAILLEURS EN EUROPE Rencontre de Nantes	17	
PROPOS INTRODUCTIF	18	*Michel Debout*
DEBAT	21	*Jean-Marc Ayrault*
		Ulrich Bonner
	24	*Bernard Thareau*
	25	*Léon Schwartzenberg*
	27	*Claude Evin*
LA CROISSANCE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU SERVICE DE L'EMPLOI Rencontre de Toulouse	29	
PROPOS INTRODUCTIF	30	*Daniel Cholley*
DEBAT	34	*Henry Saby*
	35	*Gérard Fuchs*
	37	*Justo Zambrana*
DECLARATION DU BUREAU EXECUTIF	39	

Coll. Fondation Jean-Jaurès

INTRODUCTION

Pour les socialistes, l'Europe est une nouvelle frontière. Pas à pas, la construction de la Communauté Européenne, cette grande œuvre entamée dès les années d'après-guerre, fait progresser l'édification économique, financière et politique de notre continent.

La mise en œuvre du Marché Commun, la création du Grand Marché, sont autant d'étapes marquantes sur un plan économique de la volonté des partenaires européens d'aller de l'avant.

Cependant, rien n'est encore joué. L'Europe est, de nos jours, essentiellement un grand espace économique libéral, terrain de chasse privilégié des grands ensembles financiers et bancaires. L'ampleur et l'importance de la réalité économique nouvelle sont évidentes. La C.E.E. est devenue la première puissance économique et commerciale mondiale, et le niveau de vie de ses habitants s'est considérablement développé.

Inéluctablement, un déséquilibre s'installe, privilégiant le domaine économique au détriment de l'Europe des citoyens et de l'Europe sociale.

Les socialistes ne peuvent accepter une telle dérive de la construction européenne.

Le Sommet de Strasbourg, sous l'impulsion de la présidence française, avait fait un premier pas en adoptant la Charte des Droits Sociaux Fondamentaux; mais les retards et les difficultés qui président à sa mise en place bloquent le processus prévu, en dépit de l'action des parlementaires Européens et, en premier lieu, des socialistes.
Une prise de conscience, une large sensibilisation sont actuellement indispensables, au-delà des cercles habituels d'initiés et de responsables.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Le Secrétariat National aux Entreprises du Parti Socialiste a jugé nécessaire d'entamer une action en ce sens.
La dimension européenne des rencontres régionales, les réunions de Strasbourg, Nantes et Toulouse sont une première étape.

A Roanne, un large débat permettra un dialogue approfondi entre quelques-unes des personnalités européennes les plus éminentes et l'ensemble des responsables socialistes du domaine des entreprises.
En effet, l'Europe Sociale, celle des travailleurs, des salariés, en panne aujourd'hui, est indispensable pour assurer l'équilibre de la construction européenne.
C'est l'ambition des socialistes que d'être porteurs de cette volonté politique.

Les textes rassemblés dans cette brochure sont des extraits de propos tenus dans les débats de ces dernières semaines.
Leur choix, compte-tenu du volume imparti à cette publication, est certes réducteur et arbitraire par rapport à la richesse des interventions, mais ils tracent des perspectives, ébauchent de nouveaux chemins pour la réflexion.

C'est dans cet esprit que nous vous les présentons afin qu'ils éclairent nos discussions et notre action dans l'avenir.

Michel DEBOUT
Secrétaire National du Parti Socialiste aux Entreprises

Jean Louis COTTIGNY
Secrétaire National Adjoint du Parti Socialiste aux Entreprises

Daniel CHOLLEY
Délégué National du Parti Socialiste à l'Europe Sociale

AVERTISSEMENT

La transcription des débats de Strasbourg, Nantes et Toulouse représente plusieurs centaines de pages.
Afin de pouvoir en traduire l'essentiel, il a fallu réduire de manière importante le riche contenu de ces heures de discussion. De ce fait, nous avons privilégié les propos des intervenants invités en ne citant, hélas, que de trop brefs extraits de leurs interventions.
Qu'ils veuillent bien nous pardonner d'avoir écourté ainsi leurs propos, au risque de n'avoir pu en retraduire l'intégralité du sens et de l'intensité.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

RENCONTRE REGIONALE DE STRASBOURG

6 OCTOBRE 1990

La Charte Sociale Européenne

Coll. Fondation Jean-Jaurès

LA NECESSITE DE L'EUROPE SOCIALE

PROPOS INTRODUCTIF

Daniel CHOLLEY
Délégué National du Parti Socialiste à l'Europe Sociale

La construction européenne est un enjeu fondamental pour notre avenir. Depuis le Traité de Rome, le chemin parcouru est considérable. Les dernières orientations concernant l'Union Economique et Monétaire, et l'Union Politique ouvrent de nouvelles perspectives. Pourtant si la dimension économique de la C.E.E. ne fait plus de doute aujourd'hui, l'Europe Sociale, celle des salariés, reste encore embryonnaire.

Une contradiction majeure réside entre le développement impétueux des entreprises européennes et l'absence de toute dimension communautaire concernant les droits des travailleurs. Les politiques libérales, dominantes aujourd'hui, non seulement se satisfont de cette situation, mais tentent de freiner toute avancée sérieuse .

Cette vision de l'Europe Sociale doit cependant être tempérée par une analyse plus précise de l'évolution communautaire depuis quelques années. La construction d'un espace social européen est aujourd'hui une priorité affirmée. Par ailleurs, les formidables bouleversements sociaux d'Europe de l'Est créent une attente supplémentaire qui amplifie ce besoin.

1 L'état des lieux

Un rappel historique s'impose préalablement : depuis plus d'un siècle, le mouvement ouvrier a su acquérir une perspective internationaliste, devenue rapidement un fondement de son action. La création des internationales socialistes ou syndicales, la constitution dès l'après-guerre des organisations syndicales mondiales ont traduit ce souci permanent, en dépit des vicissitudes ou des drames de notre siècle.

Cette dimension internationale, au-delà des débats et conférences, apparaît cependant davantage comme un lieu de contacts entre organisations nationales du mouvement ouvrier que comme un outil réel d'intervention. Il faut attendre les années 70, en Europe, pour que naisse la Confédération Européenne des Syndicats en tant qu'interlocuteur des institutions de la C.E.E., et partie prenante des décisions communautaires.

De même l'Union des Partis Socialistes de la C.E.E., si elle s'est souciée très tôt de la dimension sociale de la construction européenne, a attendu 1990 pour créer une commission spécifique chargée des questions sociales.

L'Europe est à la croisée des chemins. Ce n'est pas un hasard si un des thèmes dominants de la campagne des élections européennes de 1989 fut celui de l'Espace Social Européen.

Les faits se sont imposés d'eux-mêmes. Face à l'accroissement de la dimension économique et politique de l'Europe, la question de l'association des salariés, est apparue avec force. La pression exercée par plusieurs pays, notamment par la France, et par le Groupe socialiste au Parlement Européen, a permis d'ouvrir un processus nouveau en adoptant la Charte Sociale lors du Sommet de Strasbourg (décembre 1989).

2 La Charte communautaire des Droits Sociaux fondamentaux des travailleurs

Les premiers règlements relatifs à la libre circulation des travailleurs datent de 1968 et, dès 1973, le Conseil avait posé les principes généraux de la Formation Professionnelle. Mais l'essentiel était encore à faire. La Charte Sociale traite de sujets dont l'importance n'est pas à démontrer :

1 Libre circulation
2 Emploi et rémunération
3 Amélioration des conditions de vie et de travail
4 Protection sociale
5 Liberté d'associations et négociation collective
6 Formation professionnelle
7 Egalité de traitement entre les hommes et femmes
8 Information, consultation et participation des travailleurs
9 Protection de la santé et de la sécurité dans le milieu de travail
10 Protection des enfants et des adolescents
11 Personnes âgées
12 Personnes handicapées

Cette Charte est accompagnée d'un Programme d'Action de la Commission Européenne, édictant un certain nombre de priorités, parmi les domaines relevant de ce document.
Dès lors, doivent naître des directives communautaires qui s'appliqueront dans les différentes législations de la C.E.E.. Cependant, la prudence s'impose, car plus encore que dans d'autres domaines, la législation sociale est intimement liée au rapport de forces pouvant exister au plan politique (confrontation entre gouvernements progressistes, et libéraux) et au plan social européen (confrontation classique entre patronat et syndicat).

Ainsi, on peut considérer qu'actuellement les gouvernements français et espagnols sont moteurs dans la sortie des directives sociales, mais que le gouvernement anglais freine énergiquement toutes les avancées. De même au plan social, la Confédération Européenne des Syndicats s'appuie sur la Charte pour faire aboutir ses revendications, mais se heurte à l'UNICE (organisme patronal européen), dans laquelle le CNPF et le CBI (Patronat Anglais) jouent un rôle de blocage manifeste.

Il faut par ailleurs apprécier à sa juste mesure la pression de plus en plus forte du Parlement Européen, notamment sous l'impulsion du groupe socialiste qui en a fait une priorité, pour accélérer les mesures en matière sociale. Cela a pu aller jusqu'à la menace de censurer la Commission Européenne.

Coll. Fondation Jean Jaurès

Dans ce contexte, trois directives communautaires sont en discussion :

La première traite du travail atypique (travail temporaire, intérim, travail de nuit, etc.).
La seconde traite de l'aménagement du temps de travail.
Enfin la troisième s'attaque au problème de la représentation et de l'information des travailleurs, dans le cadre des entreprises européennes. C'est une directive extrêmement importante car elle touche à la question de l'information et donc du pouvoir dans les entreprises.

Le processus de la Charte Sociale est entamé, mais il importe d'être lucide. Plus encore que dans d'autres domaines, ce processus sera long, difficile et devra s'appuyer sur une forte mobilisation politique et sociale. Il serait utile sur ces questions que le Parti Socialiste puisse prendre position sur deux points : d'abord, que le sommet à venir décide, compte-tenu des enjeux, que dans le futur traité toute mesure ressortant de la Charte Sociale soit prise à la majorité qualifiée, faisant ainsi sauter le verrou anglais. Enfin, que les Conférences intergouvernementales, dans la préparation du futur traité, décident de faire du social, une priorité européenne.(1)

Un élément de complexité supplémentaire doit être intégré : les réalités nationales sont différentes : certaines privilégient les conventions collectives, les accords contractuels, d'autres telle la France s'appuient davantage sur la loi (Code du Travail). Cela ne simplifie pas la mise en oeuvre de la Charte Sociale.

3 Les réalités sociales européennes

L'Europe n'est pas homogène socialement. Le syndicalisme a une influence diverse : très puissant en Allemagne, Danemark, Belgique, Hollande, il l'est plus modérément en Grande-Bretagne, Irlande, Portugal, Italie et Grèce, et plus faible en Espagne. Le cas français, dont le syndicalisme atteint un niveau de faiblesse et de division inquiétant, pose aujourd'hui un problème sérieux à ses partenaires européens. D'autant que la France est un pays majeur dans la construction européenne. Cet état de fait déséquilibre le rapport de forces syndical européen dans son face-à-face avec le patronat.

L'accélération de la C.E.E. implique un rôle plus important de la C.E.S. (Confédération Européenne des Syndicats) dont la moindre des contradictions n'est pas d'avoir à jouer une fonction de partenaire social au sein de la C.E.E., tout en devenant de plus en plus pan-européenne dans sa composition (seule la CGT semble vouloir durablement rester à l'écart de la C.E.S.). Cela entraîne un déséquilibre certain dans la stratégie syndicale communautaire du fait du poids important des syndicats de l'AELE, non concernés par les décisions de la C.E.E., et de la généralisation des décisions par consensus au sein de l'exécutif de la C.E.S..
Le Congrès de la C.E.S. de mai 1991 devrait en principe modifier les structures et réévaluer ce processus pour tenir compte de ces réalités nouvelles.
S'y ajoute un fait nouveau : la volonté de certaines organisations de faire de la

(1) *Ce texte a été élaboré dans les semaines précédant la réunion intergouvernementale de Rome. Depuis lors, la prise de position du Parti Socialiste sur l'Europe a répondu pour l'essentiel à ces demandes. Une avancée sérieuse s'est par ailleurs réalisée à Rome.*

C.E.S. une vraie confédération, s'inspirant ainsi d'une conception fédéraliste européenne au plan syndical.

Dans l'immédiat, la C.E.S. partenaire sociale de la Commission Européenne et du Parlement Européen est consultée systématiquement dans les processus de prise de décision. Dans le même temps, elle poursuit le dialogue de Val-Duchesse, avec les représentants patronaux de l'U.N.I.C.E. et ceux des entreprises publiques. Reste que la question du rapport de forces européen est loin d'être tranchée et nécessitera encore du temps et des efforts.

Dans un domaine proche, depuis trois années, se construit un dialogue entre les Partis Socialistes et Sociaux Démocrates européens d'une part, et de l'autre les syndicats de la C.E.S. Ce dialogue a deux formes :
Dans le cadre du processus de Kiel, il s'inscrit à l'heure actuelle sur trois thèmes : croissance économique et plein-emploi, environnement, droits des travailleurs. La seconde a pour origine la Conférence des Travailleurs de mai 1989 à Paris, et emprunte des voies plus sectorielles : Conférence européenne des travailleurs des PTT prévue en mars 1991 à Paris, deux autres sont prévues (transports et électronique-informatique).

4 Les conséquences sociales des bouleversements européens

L'unification allemande, comme le retour à la démocratie des pays de l'Est, génèrent des perspectives inédites.

Au travers de l'unification allemande, se construit la plus puissante force syndicale d'Europe. On peut s'attendre à ce que le D.G.B. dispose de 10 à 12 millions d'adhérents dès l'année prochaine, avec de formidables moyens de fonctionnement. Cela va en faire, plus encore qu'aujourd'hui, une force incontournable du champ social européen. D'autant que certaines de ses organisations sont en pointe sur le plan social (35 heures hebdomadaires par exemple), et que le D.G.B. pèse lourdement sur les orientations et la politique sociale du gouvernement allemand.

Les révolutions de l'Est posent, elles aussi, des problèmes fondamentaux qu'on ne peut ignorer : la renaissance des droits des travailleurs de ces nations, le renouveau du syndicalisme et, plus immédiatement, le nécessaire soutien économique de la CEE dans une période de transition extrêmement difficile. D'ores et déjà, leurs organisations naissantes, poussées par l'urgence des besoins immédiats frappent à la porte de la Communauté et souhaitent devenir des partenaires des syndicats d'Europe.

De toute évidence, des questions inédites vont apparaître pour les acteurs du champ social communautaire.

La C.E.S., par manque d'une structure spécifique adaptée à la C.E.E., comme l'est devenue l'Union des Partis Socialistes et Sociaux-Démocrates de la C.E.E., est déjà en première ligne sur cette question.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

5 De grandes interrogations

Pour les socialistes, les choses sont claires. L'Europe ne peut poursuivre son chemin sans que ses citoyens, ses salariés y trouvent toute leur place.

L'Europe Sociale a été et reste une orientation qui commence peu-à-peu à trouver un contenu. Mais une course de vitesse s'est engagée entre l'Europe des entreprises et des marchés financiers, dont se satisfont les libéraux, et une conception plus profonde de l'Europe, qu'incarnent François Mitterrand et le Parti Socialiste.

Une large prise de conscience est nécessaire, afin de faire croître la pression indispensable en matière sociale, car de nombreuses interrogations se font jour :

• Comment donner aux travailleurs leur place dans les gigantesques groupes européens qui se créent dans les concentrations actuelles ? L'information, la participation à la gestion sont indispensables de crainte de voir disparaître tout contre-pouvoir face à de tels monstres multinationaux.

• Comment éviter les délocalisations et les "transplants", générateurs de "dumping social", qui pèsent tant sur l'emploi ? Hier l'Espagne, aujourd'hui la Grèce, le Portugal et l'Irlande, demain la Pologne, la Hongrie, la Tchécoslovaquie ou la Bulgarie. Il est nécessaire d'encourager le mouvement d'investissements, tout en permettant le nécessaire développement économique de ces pays. La généralisation de droits sociaux européens procédant d'une recherche d'alignement sur le meilleur niveau est vitale pour les salariés de nos pays.

• Comment créer les conditions d'une véritable action solidaire européenne pour accélérer la mise en œuvre de l'Europe Sociale ?

• Quel rôle peut jouer notre Parti, qui par sa position au pouvoir dans un pays européen majeur a des responsabilités éminentes ? Nos députés européens, comme notre gouvernement ont un rôle exceptionnel en la matière.

• Comment le syndicalisme français peut-il retrouver sa véritable place au sein de ses homologues européens ? Comment est-il possible de contribuer, dans le respect de son autonomie, à créer les conditions de son renouveau ?

• Comment aider les travailleurs de l'Est à dominer leur crise actuelle, les soutenir dans les années à venir ? Il est nécessaire sur ce point de prendre en compte l'activité du Conseil de l'Europe qui peut permettre de trouver des modes nouveaux d'appuis à l'Est, en liaison avec la BERD, et les dispositifs nationaux tel que celui dirigé en France par Elisabeth Guigou, Ministre des Affaires Européennes.

Autant d'interrogations, non exclusives, qui seront au cœur de nos débats à venir.

Coll. Fondation Jean Jaurès

DEBAT

EXTRAITS DES PROPOS DES INTERVENANTS

Catherine TRAUTMANN
Député Européen
Maire de Strasbourg

En adoptant, en décembre 1989, une déclaration constituant la Charte communautaire des droits sociaux des travailleurs, les Chefs d'Etat et de Gouvernement réunis à Strasbourg ont affirmé solennellement leur volonté politique de faire du marché intérieur unique de 1993 autre chose qu'une zone de libre échange.

Dans un autre cadre, celui du Conseil de l'Europe, Strasbourg avait déjà vu naître l'ancêtre de cette déclaration, la Charte Sociale Européenne.

Pour la mise en œuvre de la charte communautaire, les difficultés ont commencé dès l'origine, par le fait que les parlementaires européens avaient été exclus en fait du processus de son élaboration. Depuis son adoption, l'existence de la Charte a accéléré les travaux du Parlement Européen. Il ne se passe guère de session sans que nous adoptions un ou plusieurs rapports de Commission des affaires sociales. Dans nos travaux, les "limitations de vitesse" viennent de difficultés d'ordre juridique, du calendrier et du contenu des propositions de la Commission.

On voudrait maintenant que nous nous contentions de nous prononcer sur les propositions présentées par la Commission au rythme qui est le sien. Et quant à l'éventuelle adoption par le Conseil des directives que nous aurons amendées, ce qui sera véritablement le feu vert pour l'application de la Charte, nous avons tout lieu d'être inquiets, connaissant les difficultés rencontrées par la présidence française du Conseil pour faire ratifier un texte qui n'a aucune valeur juridique, la Charte telle qu'elle avait été adoptée au moment du Conseil.

De quels moyens d'action disposons-nous pour affirmer cette volonté politique, et surtout pour la mettre en pratique ? Nous pouvons bloquer le travail législatif préparant la réalisation du marché intérieur, ou avoir recours à la motion de censure, ce que nous avions déjà envisagé au moment de la rédaction du texte final de la Charte. Ces mesures ne nous permettent pas d'avoir de prise directe sur les évènements : bloquer n'est pas forcément la meilleure des attitudes.

Forts de l'engagement de Jacques Delors au nom de la Commission, le 14 septembre 1989, de chercher l'application la plus large possible de la majorité qualifiée au Conseil des Ministres, et dans la ligne de la résolution de notre camarade Heinke Salisch, adoptée le 15 décembre 1988, nous devons en tout cas continuer à maintenir la pression et exploiter cas par cas les potentialités juridiques existantes. Je crois que pour ouvrir ce débat - qui rassemble des militants, des responsables du parti, des élus, des parlementaires européens - la première remarque que je serais tentée de faire, c'est que nous devons les uns et les autres

Coll. Fondation Jean Jaurès

être particulièrement vigilants, de façon à ce que l'engagement politique que constitue cette Charte Sociale se concrétise dans la réalité quotidienne pour toutes les femmes et de tous les hommes d'Europe. (...)

A Strasbourg, nous avons en effet la Cour Européenne des Droits de l'Homme, toutes les instances européennes qui se préoccupent d'assurer le respect des droits fondamentaux et des libertés fondamentales. Nous sommes donc, par conséquent, particulièrement concernés par tout ce volet qu'est la Charte Sociale, car nous ne pensons pas que l'on puisse valablement défendre les droits fondamentaux, sans que les gens aient le droit à une protection sociale, aient le droit à une protection dans le travail qu'ils font, que ce soit un travail à contrat indéterminé, un travail dans le cadre de ce qui est appelé le travail atypique et qui concerne en particulier les femmes. Je crois que nous devons illustrer aussi, par notre engagement de socialistes, notre volonté d'être les promoteurs, d'être ceux qui peuvent marquer le plus fort cette priorité de l'entrée en pratique des droits fondamentaux qui concernent le travail et la reconnaissance sociale de tous les travailleurs européens.

Gérard CAUDRON
Député européen
Maire de Villeneuve d'Ascq

La réalité présente de la construction européenne est principalement économique et financière dans le cadre du Traité de Rome. Pour l'essentiel il s'agit d'une Europe libérale où le social est plutôt considéré comme un résidu plus ou moins extensible des résultats de l'économie.

Il a fallu attendre l'année écoulée finalement, avec les élections européennes, avec les prises de position fortes du groupe socialiste européen, avec la présidence Française du deuxième semestre 1989, et le rôle personnel du Président de la République française, pour que la dimension sociale de l'Europe soit véritablement affirmée de manière forte, débouchant sur un document : La Charte Sociale.

Cela a entraîné des débats au Parlement Européen et bientôt on a pu parler de la Charte Sociale sans que - excusez-moi du terme - cela soit considéré comme une expression presque pornographique ! J'ai quand même le souvenir, arrivant au Parlement Européen avec nos discours de la campagne électorale, de choquer pas mal de monde dans les structures, sinon du Parlement, du moins de la Commission ou du Conseil des Ministres, en affirmant à toute occasion et dans toutes nos discussions la dimension sociale de l'Europe.

Au point où l'on est, si rien d'autre ne bouge (et malgré les textes et les projets de directives qu'on examine, malgré les rapports que l'on fait) j'ai l'impression que l'écart entre l'économie et le social continuera à s'accroître. Parce que si l'économie est organisée, le social l'est beaucoup moins; parce que l'économie peut marcher toute seule, parce que les groupes économiques, financiers, sont déjà là, que l'Europe monétaire va se faire; et qu'au niveau du social, l'organisation est moins forte. (...)

A mon sens cela suppose deux types de direction pour nous, pour nos luttes futures politiques : d'abord des réformes institutionnellles, c'est le problème des conférences inter-gouvernementales. Il faut que le social entre dans les textes qui organisent l'Europe. Il faut d'ailleurs que l'Europe se démocratise au niveau de son fonctionnement, car si l'on veut qu'il y ait un travail social, il faut un rôle plus important des représentants de la population dans la construction européenne, donc il faut qu'il y ait une démocratisation de l'Europe. C'est toute la partie institutionnelle sur laquelle nous faisons aujourd'hui une pression assez forte. Mais

Coll. Fondation Jean-Jaurès

il faut qu'il y ait aussi (et c'est le rôle de nos partis, de nos organisations syndicales, de nos coopératives, de nos associations du domaine social) une très forte volonté politique de se bagarrer pour l'Europe sociale, car, je vous le disais, du côté de l'économie l'organisation est faite, du côté du social elle ne l'est pas. (...)

D'autant plus que le rôle de l'économique est renforcé par l'idéologie dominante, véhiculée par tous les milieux. Cela consiste d'abord à dire que le facteur économique est le plus important pour la création d'emplois, ce qui n'est pas faux en soi. Mais comme l'on est alors tenté d'écouter d'abord les chefs d'entreprises et les conditions (souvent restrictives) qu'ils posent pour créer ces emplois, on tend, progressivement, à glisser jusqu'à une position qui consiste à donner satisfaction aux entreprises en espérant qu'on en récupérera finalement des résultats dans le domaine social.

Cela est grave car on oublie alors que le social ce n'est pas un résidu de l'économie, mais c'est aussi un facteur de la croissance économique. Car le développement d'un équilibre social dans l'entreprise, le développement d'une réduction du temps de travail, le développement du pouvoir des travailleurs dans l'entreprise, le développement de la notion de partage pour que chacun retrouve son compte dans la croissance économique, ce ne sont pas des résultats ou des résidus de la croissance, ce sont - et nous l'avons souvent dit, un petit peu moins ces dernières années et je le regrette -, des facteurs de la croissance économique. (...)

Il faut d'autre part que, sur le plan européen, le syndicalisme, le mutualisme, la coopération s'unissent davantage et poussent dans le sens du social. Des efforts ont été faits, d'autres restent à faire. On a parlé de la crise du syndicalisme. Je pose une question qui est le problème de la CGT. Je ne suis ni un farouche partisan de la CGT, ni un crypto-communiste, mais je dis qu'il y a un problème pour la Confédération Européenne des Syndicats, qui est le problème de la CGT. Pourra-t-on éternellement lui refuser l'accès du syndicalisme européen ? Devra-t-on éternellement conditionner cet accès à une réforme interne de cette même CGT ?
Personnellement, je dis que si l'on exclut une des grandes organisations françaises, à priori sous prétexte qu'il y a encore beaucoup de communistes, sinon de staliniens, on appauvrira la dimension syndicale de l'Europe. (...)

Je crois qu'il faut aussi renforcer l'union des partis progressistes. D'une manière générale, il faut donc renforcer la volonté politique de lutter pour le social car, si on peut laisser l'économie aller seule, si on veut faire du social, il faut du politique. Si l'on veut du politique, il faut de l'action politique proprement dite, mais il faut aussi l'action de toutes les forces progressistes. Je crois que cette dimension européenne de nos Partis et de nos organisations est à peine aujourd'hui en gestation, et j'espère qu'au long de tous les débats que nous aurons, une prise de conscience plus grande de la dimension européenne de nos luttes sera prise, et qu'on saura, dans nos organisations nationales après, en tirer toutes les conséquences.

Coll. Fondation Jean Jaurès

Heinke SALISCH
Député européen
(commission des affaires sociales)
délégation du SPD

Les évènements historiques que nous vivons, ce n'est pas seulement l'unification de mon pays, l'Allemagne, c'est la crise des systèmes : l'écroulement du socialisme bureaucratique, mais aussi la crise du capitalisme. L'Allemagne pourrait d'ailleurs être sur ce point un modèle positif en montrant qu'un autre système pourrait peu à peu remplacer les deux autres.

Venant d'un pays prospère comme l'Allemagne, je persiste à considérer que si le capitalisme est en crise, cela tient au fait que ce système n'a pas su mettre en équilibre l'homme et la nature et qu'il continue à exploiter les pays du Tiers-Monde.

Si le capitalisme n'arrive pas à résoudre ces problèmes-là, eh bien nous aurons une crise de l'environnement, beaucoup plus forte que celle que nous vivons actuellement ! Nous allons détruire nos propres bases d'existence. Et si le capitalisme n'arrive pas non plus à résoudre le problème des rapports commerciaux, les problèmes de développement plus juste dans le monde, nous aurons un afflux d'êtres humains vers nos régions, que nous ne dominerons plus et qui mettra en déséquilibre cette belle richesse dont tous sommes fiers en ce moment.

Donc, pour moi, le défi de la Gauche en Europe, actuellement, des partis politiques de la Gauche mais aussi bien du mouvement syndical, c'est surtout de s'unir pour trouver une réponse à ces défis vraiment fondamentaux. Et ce n'est pas un mot que je prononce là, je crois que nous allons échouer vraiment dans notre tâche si nous ne réussissons pas à maîtriser ces problèmes-là.

Nous voyons qu'avec un modèle de socialisme bureaucratique, cela ne va pas non plus. Le capitalisme n'est certainement pas le modèle que nous allons pouvoir défendre. Alors, cherchons donc ensemble ce que nous, en Allemagne, nous appelons le troisième chemin, qui est encore à définir. (...)

De même, il y a un "modèle social européen" qui reste à défendre. Nous sommes peut-être la seule région du monde qui en ait connu un : ce n'est pas dans la tradition des Américains ni des Japonais.

A sa base il y a, au delà des confrontations très fortes entre groupes sociaux, l'idée de rechercher un minimum d'équilibre entre le capital et le facteur travail. Si nous construisons une Communauté Européenne où la balance penche trop en faveur de l'économie au sens étroit, ce modèle social serait en péril.

Aujourd'hui, l'action du groupe socialiste au Parlement Européen consiste, sinon à réaliser immédiatement et pleinement "l'Europe Sociale", du moins à édifier rapidement la dimension sociale du marché intérieur, la cohésion économico-sociale mentionnée dans l'Acte Unique. Dans cette perspective, la Charte des droits sociaux fondamentaux adoptée par les chefs d'Etats et de Gouvernement a eu un effet mobilisateur. Je me suis rendu compte qu'il avait fallu cette déclaration de principes pour que les syndicats commencent à bouger un peu. Elle a une valeur morale, mais le groupe socialiste a voulu passer aux actes pour aller plus loin. La Commission a proposé un programme d'action très substantiel, mais aussi très hétérogène. Il fallait dégager des priorités et même en sélectionner quelques-unes.

Le groupe socialiste a donc dégagé quelques priorités principales : la réglementation du travail atypique, la réduction et l'aménagement du temps de travail,

Coll. Fondation Jean Jaurès

les notions de salaire et de revenu minimum, la protection contre les licenciements, la consultation des travailleurs.

Sur tous ces points, il y a eu des négociations très difficiles avec la Commission (avec Jacques Delors ; avec Madame Papandreou, Commissaire aux affaires sociales). Nous avons haussé le ton, envisagé la censure, le blocage législatif : le Parlement ne pouvait se contenter de débattre de voeux pieux et les députés de rentrer chez eux sans résultats concrets ! Nous avons changé de tactique ; Jacques Delors et la Commission ont compris que cela allait bien au-delà des manifestations habituelles de mécontentement du Parlement.

Finalement, la Commission a accepté de reprendre quelques unes de ces priorités. Des projets de directives ont été proposés sur une base juridique qui permette le vote à la majorité au Conseil des Ministres, et qui prévoit aussi une procédure de coopération avec le Parlement. Sur certains points (notamment en matière de conditions de travail) la Commission a tout de même gardé une position restrictive sur les articles du texte de l'Acte Unique.

Au contraire, j'ai défendu la thèse, avec le groupe socialiste, que quelques articles de l'Acte Unique nous permettraient de faire une percée pour la dimension sociale. Nous ne voulons pas attendre encore un nouveau traité pour agir dans cette direction ! C'est là notre terrain de conflit avec la Commission sur l'interprétation de la portée sociale de l'Acte Unique. Si la Commission n'évolue pas, s'il faut attendre que des conférences intergouvernementales changent les traités, nous ne pourrons pas mettre en place avant la fin de 1992 la dimension sociale du marché unique.

Or il y a, dans l'Acte Unique, un article stipulant que, parallèlement à la réalisation du marché intérieur, on doit aussi réaliser la dimension sociale. Donc la Commission doit agir et, inévitablement, nous allons arriver, comme je vous l'ai dit, à une situation soit de progrès - si la Commission agit avec nous - soit de crise - si la Commission défend plutôt l'interprétation de quelques gouvernements de nos Etats membres (c'est à dire : avec les traités actuels, continuer à faire l'unanimité en matière de politique sociale). (...)

Dernière remarque. Le problème du syndicalisme a été soulevé ici ce matin déjà. Je vais vous dire, chers camarades, les syndicats, même les syndicats allemands, sont encore cruellement nationaux ! Et c'est cela notre plus grand problème. Les partis politiques aussi. Comme membre de la direction de l'Union des Partis Socialistes de la Communauté Européenne, je sais combien il est difficile d'agir ensemble !

Alors, ma revendication, je vais vous la dire très franchement ce matin : il nous faut un parti socialiste (ou appelez-le social-démocrate, cela m'est égal) européen ! C'est une première chose. Ensuite, il faut organiser le mouvement syndical européen. Cela veut dire que le mouvement syndical doit investir aussi ses ressources au niveau européen. Cela veut dire : ressources pécuniaires, capacités intellectuelles et capacités de lutte aussi au niveau européen. Les syndicats doivent s'organiser. Que ce soit déjà l'unification - je n'y crois pas du jour au lendemain, mais qu'il y ait au moins une unité d'action. Cela, c'est quelque chose qu'on peut organiser.

L'appel que je vous lance pour vos débats : parlez aussi de ce problème-là, ne restez pas seulement au niveau de l'entreprise française, mais pensez déjà plus loin pour organiser le mouvement syndical à l'échelle européenne.

Coll. Fondation Jean Jaurès

Marie-Claude VAYSSADE
Député européen
(Commission juridique)

Il faut souligner qu'on se trouve, au niveau européen, dans une situation institutionnelle très ambigüe. Je pense en effet qu'il n'y a que deux institutions qui fonctionnent sur des critères européens : la Commission, qui a l'initiative des textes, et le Parlement qui, après dix ans d'élection au suffrage universel, a fini par apprendre à travailler collectivement et a acquis quelques réflexes européens.
Par contre, l'organe de la Communauté qui décide en dernier ressort c'est le Conseil des Ministres. Or il est beaucoup plus un cadre de négociation entre gouvernements qu'un véritable organe européen. C'est dire que c'est un lieu où l'on marchande pour arriver à des décisions. Cela ne concerne pas seulement les discussions budgétaires, mais aussi la rédaction de certains textes !

Certes, cela va un peu mieux quand on peut adopter des textes à la majorité, mais la tentation de retour aux réflexions de marchandage est toujours présente... Sur certains textes (par exemple, récemment, sur la liberté de circulation et d'installation) des non salariés, retraités, étudiants ou autres) on propose des éléments dont les bases juridiques permettent l'adoption à la majorité et d'autres qui réclament l'unanimité ! (...)

Mais surtout dans la mécanique actuelle des institutions européennes, nous sommes confrontés à un Conseil des Ministres qui n'est pas un véritable gouvernement vis-à-vis duquel puisse se faire un partage majorité-opposition.
Au Parlement, les majorités se dessinent sur des idées et selon les sujets. De ce point de vue, les dernières élections européennes nous ont permis d'avoir une majorité un peu plus orientée à Gauche qu'auparavant, ce qui facilite l'adoption de certains textes.

En fait, collectivement, le Parlement fonctionne beaucoup en opposition avec le Conseil des Ministres. Notre principal lieu de bagarre, c'est le Conseil, où sont représentés tous les gouvernements et où les socialistes ne sont pas majoritaires. Il faut toujours garder à l'esprit cette réalité intergouvernementale du Conseil quand les partis et les organisations syndicales ou autres doivent réfléchir sur les lieux où il faut exercer leur influence.

En fait, il y a une manière de poser les problèmes avec leurs dimensions européennes, y compris dans le cadre national. On constate plutôt l'inverse : les réactions du type corporatiste sur les textes en débat, le déchainement des pressions tous azimuts, du "lobbying" corporatiste national et européen. (...)

Il faut aussi qu'on réfléchisse bien et qu'on soit bien d'accord aussi collectivement sur ce qu'il est indispensable de faire au niveau européen, c'est-à-dire ce qui fait que, si l'on n'agit pas dans le domaine social, l'Europe ne marchera pas, parce que les hommes et les femmmes d'Europe ne s'y retrouveront pas. Et ce qui reste (et qui doit rester au moins pendant un certain temps) du domaine national : c'est-à-dire qui n'empêche pas que les bagarres nationales continuent. Simplement, qu'elles ne soient pas contradictoires avec ce qu'on réclame au niveau européen, et qu'elles soient ordonnées. Mais je crois qu'il faut aussi bien le préciser, l'Europe ne fera pas tout.

Effectivement, on pourrait lancer un grand débat sur le problème de la couverture sociale et des systèmes de sécurité sociale. S'il faut aller vers des convergences, s'il faut aller vers des maillages des systèmes, je ne pense pas qu'il faille rêver qu'on va avoir pour 1993 une espèce d'hyper-système de sécurité

Coll. Fondation Jean Jaurès

sociale européen. C'est du domaine de l'absurde, et sans doute de l'inefficace. Donc, je crois qu'il faut aussi bien se mettre d'accord sur ce qu'on demande à l'Europe, ce qui est indispensable au niveau européen, et ce qui doit rester à des échelons autres, avec des modes d'actions différents.

Enfin, il y a les priorités sociales (Heinke les a définies) avec des textes spécifiques, où il faut effectivement qu'on ait des textes d'harmonisation ou éventuellement des textes de règlement dans certains domaines.
L'harmonisation , c'est que tous les Etats doivent mettre en conformité leur législation avec la "directive". Le "règlement" c'est l'application directe et immédiate, dans chacun des Etats membres, une fois qu'il est publié. (...)

Il ne faut pas omettre d'analyser chacun des textes qui passent au Parlement, surtout peut-être les textes économiques, pour voir les conséquences sociales qui peuvent en découler.
Par exemple, nous avons bataillé pour que, dans les textes sur l'ouverture des marchés publics, en particulier les marchés publics de travaux, il y ait des clauses sociales permettant d'avoir éventuellement des préférences régionales dans des secteurs de gros chômage et des clauses sociales qui fassent que, quand on déplace une entreprise, grecque par exemple, pour venir faire des travaux à Hambourg, ce soient les lois sociales de Hambourg qui s'appliquent aux travailleurs qui travailleront en Allemagne, et pas les lois grecques !

Quand on analyse les textes, c'est ça aussi qu'il y a derrière. Il ne faudrait pas dire : d'un côté il y a des textes purement économiques et d'un autre côté des textes purement sociaux ; je crois qu'on ferait une erreur ! Il faut y regarder de plus près.

Je ferais référence, notamment, aux textes qui concernent la définition des fonds propres des banques et les obligations de publication des bilans des succursales des banques à travers l'Europe, de même pour les obligations de comptes annuels des petites et moyennes entreprises. Si l'on décide d'alléger les obligations de succursales de banques ou de PME, dans le domaine comptable au niveau européen, il faut veiller à ce que ce type d'allègement ne porte en aucun cas atteinte aux obligations découlant du droit social, c'est-à-dire d'information des salariés. Et il ne faudrait pas qu'il y ait une manière de court-circuiter les salariés, à l'occasion de textes qui n'ont l'air que de textes d'organisation comptable de banque ou d'entreprise.

Donc, c'est aussi cela l'Europe sociale, ne pas défaire d'un côté ce qu'on sait qu'on aura beaucoup de mal à refaire de l'autre. Nous examinons actuellement des textes concernant la société européenne, donc la possibilité d'avoir une société anonyme de droit européen que pourraient choisir les entreprises pour se structurer au niveau européen, accompagnés d'un projet de directive sur la représentation des travailleurs dans l'entreprise, indissociables.

Là aussi il y a un débat sur les bases juridiques. La Commission nous a "juré" que si le Conseil des Ministres refusait d'adopter les deux textes ensemble, c'est-à-dire refusait, en créant la société anonyme, d'avoir un texte organisant la représentation du personnel, (les deux indissociables) elle retirerait les deux textes, et qu'elle préférait ne rien avoir plutôt que de lancer une mécanique qui exclurait le règlement de la représentation des travailleurs...

Là aussi, ce sera un très grand test. Parce que si, au Conseil des Ministres, certains disent "la représentation des travailleurs ne nous intéresse pas, par contre la société anonyme, on y tient", on verra si la Commission des Communautés

Coll. Fondation Jean Jaurès

retire l'ensemble ou ne le retire pas, pour que le débat redémarre. Et l'Europe sociale, c'est un peu tout cela !

Je tiens aussi à signaler que, parallèlement à la société anonyme européenne, à la Commission juridique on est en train d'élaborer un rapport (dont je suis chargée) sur les "entreprises d'économie sociale". Il est important de rappeler qu'il n'y a pas une seule forme juridique de société en Europe et je vais réclamer que, parallèlement à la société anonyme existent une société mutuelle européenne, une société coopérative européenne et une association européenne, qui permettent le choix aux différents acteurs économiques et sociaux. Cela doit pouvoir sauvegarder au sein du marché intérieur européen, l'ensemble de ces secteurs mutualistes, associatifs et coopératifs qui, dans chacun de nos pays, sont quand même importants dans un certain nombre d'activités économiques ou sociales.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

RENCONTRE REGIONALE DE NANTES

24 NOVEMBRE 1990

Protection Sociale et droits des travailleurs en Europe

Coll. Fondation Jean-Jaurès

PROTECTION SOCIALE ET DROITS DES TRAVAILLEURS

PROPOS INTRODUCTIF

Michel DEBOUT
Secrétaire National du Parti Socialiste aux entreprises

Les questions sociales ont été les grandes absentes lors de la signature du Traité de Rome en 1956. Autant les problèmes économiques étaient longuement abordés, autant le domaine social n'apparaissait qu'en filigrane.

L'essentiel des avancées se fit autour de la libre circulation des personnes, et donc de la libre circulation des salariés. Ils peuvent travailler dans chacun des pays de la C.E.E, dans la mesure ou ils en sont ressortissants. Il faut attendre l'Acte Unique, portant sur la création du Marché Unique en 1993, pour que soit abordée la question de l'espace social européen, et donc de l'élaboration d'une série de projets de directives européennes, concernant un corpus de droits des travailleurs.

A l'heure actuelle, la directive la plus avancée, concerne la détermination de droits européens en matière d'hygiène et sécurité. Elle est en discussion au Parlement Européen et devrait aboutir rapidement. Mais cette avancée est minime par rapport à la nécessité d'harmoniser un ensemble de droits des salariés au plan européen.
Trois autres sont cependant en instance de débats :
Il s'agit de projets sur l'aménagement du temps de travail, de l'information et de la consultation des salariés, ainsi que de l'établissement de la preuve, dans les conflits industriels du travail.

Par delà les textes déjà en discussion, l'urgence de débats, de recommandations ou de directives apparaît dans de nombreux cas.
Le Parlement Européen, en mars 1989, en a listé un certain nombre, concernant notamment :

- l'harmonisation des systèmes de formation en Europe, et la reconnaissance des diplômes décernés, ainsi que leur équivalence.

- la reconnaissance du principe d'équivalence des situations au niveau de l'attribution d'avantages fiscaux ou sociaux, lorsqu'un salarié est appelé à travailler dans un pays de la C.E.E. autre que le sien.

- la mise en œuvre de régimes adaptés au statut des "transfrontaliers".

- l'harmonisation des conditions d'établissement de travailleurs dans les pays membres.

Le Parlement estimait par ailleurs souhaitable, l'adoption d'une réglementation minimale, dans un certain nombre de domaines relevant des conditions du travail et de la protection sociale.

1 L'essentiel est à faire

Le bilan est clair. Au moment où se réalise la construction européenne, aux plans économiques et financiers, les droits des travailleurs sont seulement à l'ordre du jour. L'Europe sociale est encore à faire.

Pourtant, la nécessité d'un ensemble cohérent de droits sociaux n'est pas à démontrer, à l'heure où capitaux et marchandises vont bénéficier d'un cadre unifié.

La nécessaire harmonisation est complexe. D'abord, parce que les situations existantes dans les divers pays sont variées : très liées à une législation et à une réglementation en France, elles sont à l'inverse très contractuelles en R.F.A.

Au-delà de la forme, ce sont surtout les différences de situation réelles qui posent problème. Entre le Danemark, la Grèce ou le Portugal, la différence est énorme et ne peut être comblée instantanément par le vote d'une directive européenne, fût-elle contraignante et accompagnée de moyens financiers.

Aussi, l'harmonisation sociale sur la base du niveau le plus élevé est actuellement encore une utopie. Mais à l'inverse, la nécessité d'un socle européen de droits sociaux, progressivement harmonisés vers le haut, est évidente. D'abord, pour jouer le rôle d'un filet de sécurité au plan social, ensuite, pour rapprocher les réalités sociales nationales.

C'est aujourd'hui, la position du Parlement Européen et de la C.E.S.

Cette démarche doit par ailleurs être sélective. Tout n'a pas besoin d'être réglé en détails à Bruxelles ou Strasbourg. Le principe de subsidiarité, peut s'appliquer tout aussi nettement dans le domaine social, que dans d'autres domaines. Cela est particulièrement vrai dans des domaines majeurs et sensibles tels que la protection sociale, qui doivent requérir prudence et respect des réalités nationales.

2 La protection sociale

Parmi les droits sociaux, la protection sociale tient une place fondamentable. Par rapport à l'ampleur des populations touchées, mais aussi parce qu'elle est un des fondements des pays de la C.E.E, au même titre que le fonctionnement démocratique des pays membres.

Elle est l'expression et le mode d'exercice de la solidarité entre les citoyens des nations de la Communauté.

De ce point de vue, la question de l'harmonisation des régimes est encore moins avancée, que sur les droits sociaux des travailleurs. L'impact d'éventuelles mesures communautaires dans ce domaine, comme la complexité des dossiers politique et économique conduisent à traiter la question de la protection sociale avec une prudence de tous les instants.

Coll. Fondation Jean Jaurès

Pourtant, il parait difficile d'avancer dans la construction d'un espace économique commun, sans un minimum d'harmonisation des régimes sociaux nationaux. D'abord, pour éviter le "dumping social" entre membres de la C.E.E, mais surtout, pour harmoniser les situations individuelles, quelque soit le pays concerné.

Les différences ne sont pas minces: le montant du P.N.B, consacré par chacun des pays au financement des régimes sociaux, varie considérablement (de 32,1 % aux Pays-Bas à 13,4 % au Portugal), les modes de financement sont très hétérogènes, moins dans leurs sources (impôt, cotisations sur les entreprises, contribution des ménages), que dans la répartition réciproque de ces sources de prélèvements, dans chacun des pays (ainsi les contributions des entreprises varient de 73 % en France à 4 % au Danemark où la fiscalisation est la règle).

Le niveau de couverture est lui aussi très hétérogène , de même que l'évaluation des risques. La France se trouve pour l'essentiel, dans la moyenne supérieure des pays concernés.

Enfin, un problème politique de fond réside quant aux fondements même de la protection sociale : mécanismes d'assurance ou de solidarité ? Capitalisation ou répartition ?

Ainsi les divergences entre les conceptions anglaises, marquées par le libéralisme et celles qui font l'objet d'un consensus en France, sont considérables et marquent des contradictions fortes, qui vont au-delà de la simple approche de la réalité de leurs systèmes de protection sociale au plan national. Mais des convergences existent, qui rendent possible la recherche d'une coordination minimale :

D'abord le fait , que les régimes de protection sociale existent dans tous les pays de la C.E.E. sous toutes leurs formes essentielles : santé, vieillesse, famille et chômage.
Ensuite que les Etats jouent tous un rôle important en la matière, de même que les syndicats, partenaires sociaux impliqués à des titres divers dans la gestion de la protection sociale.

Des prémisses de coordination apparaissent donc peu-à-peu. Des pistes existent pour aller en ce sens :

- Affirmer au niveau de l'Europe le principe de couverture des risques par des mécanismes de solidarité.
- Mieux répartir les sources de financement.
- Définir un socle des droits sociaux, incluant une référence uninominale de couverture sociale.
- Défendre les systèmes de protection sociale dans le contexte international, notamment dans le cadre de la guerre économique mondiale. La concurence exacerbée de certains pays dépourvus de mécanismes de protection sociale, ne doit pas servir de prétexte à des diminutions du niveau atteint dans la C.E.E.

Faut-il aller au-delà ? Le domaine de la protection sociale fortement ancré dans les réalités nationales, doté d'un poids économique gigantesque, cristallise par ailleurs des questions politiques et idéologiques essentielles pour la vie de chacun. La prudence doit être la règle. A la différence d'autres secteurs où l'harmonisation communautaire des droits des travailleurs est nécessaire et urgente, il paraît plus utile de rechercher la voie d'une "harmonisation de compatibilité" entre systèmes nationaux de protection sociale, avant d'envisager à long terme d'autres objectifs plus contraignants.

Coll. Fondation Jean Jaurès

DEBAT

EXTRAITS DES PROPOS DES INTERVENANTS

Jean-Marc AYRAULT
Député-Maire de Nantes

J'espère que sortiront de ce débat sur l'Europe quelques lignes de clarification; parce que ce thème est effectivement extrêmement compliqué et nous tient tellement à cœur que nous avons besoin d'y voir plus clair; d'y voir clair de façon non passionnelle, en essayant d'analyser les choses, de bien les comprendre et de voir où sont les enjeux, plutôt que de se laisser emporter par des a priori, des discours tout faits et qui finalement ne nous permettent pas de comprendre et surtout de garantir l'avenir. Parce que la protection sociale, notre système de santé, le système de retraite, c'est aussi des conquêtes sociales; donc personne n'a envie de voir régresser le niveau des acquis sociaux.
Pourtant nous sommes à une nouvelle étape de l'histoire. Alors, comment faire, comment avancer ? Le débat est ouvert.

Je vous invite à vous inspirer de cette citation si célèbre de Jean-Jaurès "Le courage, c'est aussi de rechercher la vérité et de la dire". Sur ce sujet si difficile ne nous comportons pas ce matin comme si nous étions uniquement une organisation de défense, c'est-à-dire un syndicat dont c'est le rôle.
Nous sommes un Parti et un Parti doit définir un projet, et doit donc être capable de comprendre aussi l'évolution de la réalité. Cette réalité aujourd'hui, c'est vrai, est complexe. Elle est complexe en Europe - dans l'Europe des Douze - mais elle l'est encore davantage maintenant avec ce qui s'est produit à l'Est. C'est vrai que notre responsabilité est grande. C'est la responsabilité d'un grand parti comme le nôtre.

Ulrich BONNER
Cabinet de Catherine Lalumière Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe

Je travaille pour le Conseil de l'Europe qui est une de nos organisations européennes qu'on a parfois tendance à oublier à côté de la Communauté Européenne qui apparaît un peu comme notre grande sœur.
Je dois expliquer la différence entre les deux organisations. Le Conseil de l'Europe est à la fois l'organisation géographiquement plus large : au Conseil de l'Europe, nous regroupons aujourd'hui vingt-quatre pays européens contre douze seulement à la Communauté. Le vingt-quatrième pays qui a adhéré ce mois-ci étant la Hongrie, donc le premier pays de l'ancien bloc communiste qui a rejoint une organisation démocratique européenne. Nous espérons d'ailleurs que dès le début de l'année prochaine, d'autres pays vont suivre, à savoir la Pologne et la Tchécoslovaquie. Je dis cela non pas dans un souci de concurrence, au contraire, car je crois qu'entre la Communauté Européenne et le

Coll. Fondation Jean Jaurès

Conseil de l'Europe, une très grande complémentarité se développe d'ailleurs en ce moment, peut-être grâce au fait qu'on trouve à la tête de ces deux organisations deux français, deux socialistes : Jacques Delors, d'un côté, comme Président de la Commission et Catherine Lalumière, de l'autre côté, comme Secrétaire Générale.
Les deux organisations défendent l'identité européenne, chacune avec ses moyens.

Au Conseil de l'Europe, nous avons depuis toujours défendu cette identité, notamment dans le domaine des droits de l'homme, de la démocratie, de la prééminence du droit. Des considérations qui pouvaient parfois paraître quelque peu secondaires par rapport à l'intégration économique de la Communauté Européenne qui se faisait. Seulement, d'une part nous nous rendons compte aujourd'hui que ces valeurs que le Conseil de l'Europe a défendues depuis 40 ans ont notamment sous tendu les révolutions que nous avons connues au cours des deux dernières années et principalement au cours de l'année écoulée dans les pays d'Europe Centrale et de l'Est. Et nous nous rendons compte, d'autre part, et je crois que c'est là le sens de la démarche qui a poussé la Communauté à élaborer elle aussi sa Charte sociale, qu'il ne suffit pas d'unir les économies, mais qu'il faut des compléments ailleurs, dans le domaine social, mais aussi dans le domaine des Droits de l'Homme.

Nous pensons d'ailleurs, au Conseil de l'Europe, que les droits sociaux sont très proches des droits de l'homme, que cela fait partie des droits de l'homme et ce n'est pas par hasard si la Conférence ministérielle qui a célébré les quarante ans des droits de l'homme s'est également penchée sur l'idée d'une relance de la Charte sociale européenne du Conseil de l'Europe, Charte sociale qui a le mérite d'exister depuis vingt-neuf ans mais qui avait été un peu mise à l'écart, ce qui n'est pas de la faute de la Communauté, au contraire.

Cette Charte sociale nous avons essayé maintenant de la relancer, même si en 1988 on a adopté un protocole additionnel avec un certain nombre de droits supplémentaires, notamment le droit de l'égalité des chances et de traitement sans discrimination sur le texte, le droit des travailleurs à l'information et à la consultation au sein de l'entreprise, le droit des travailleurs de prendre part à la détermination et à l'amélioration des conditions de travail et du milieu de travail, et enfin le droit des personnes âgées à une protection sociale. Mais là où la Charte sociale du Conseil de l'Europe a péché, c'est dans le domaine de son application et de ses mécanismes de contrôle, parce qu'effectivement, ils sont très éloignés des mécanismes de contrôle très efficaces que nous avons au Conseil de l'Europe pour la Convention des Droits de l'Homme. (...)

Ce qui importe aussi pour le Conseil de l'Europe en ce moment c'est également l'ouverture vers les pays d'Europe Centrale et de l'Est. Là, nous savons que les transformations économiques profondes devant lesquelles se trouvent ces pays et qui commencent à être engagées risquent et peuvent, conduire à des catastrophes s'il n'y a pas un accompagnement social. Ici les textes et notamment la Charte sociale du Conseil de l'Europe peuvent être un instrument pour inciter ces pays à accompagner les transformations économiques par des programmes de mise en œuvre de droits sociaux, choses qui étaient pratiquement inexistantes puisque l'état totalitaire qui existait là-bas se chargeait de tout ce volet social. Au Conseil de l'Europe, nous organiserons d'ailleurs dès l'année prochaine une conférence sur les systèmes d'accompagnement social des transformations économiques dans les pays d'Europe centrale et de l'Est. Nous pensons que c'est par là qu'il faut commencer. (...)

On a parlé beaucoup des droits sociaux et des retraites; effectivement, là aussi, nous avons deux, voire trois instruments européens au Conseil de l'Europe : le Code Européen de Sécurité Sociale que la France a d'ailleurs ratifié, le Code de Sécurité Sociale révisé qui fixe des niveaux plus élevés et qui vient d'être signé par onze Etats membres à Rome le 6 novembre dernier, dont la France; par contre, nous avons aussi la Convention Européenne de Sécurité Sociale et qui elle, vise l'égalité de traitement, la conservation des droits acquis et le transfert des prestations à l'étranger. La France a signé cette Convention européenne de Sécurité Sociale en 1972, à ce jour elle ne l'a pas ratifiée.
Autre problème : les handicapés; nous travaillons là dans le cadre d'un accord partiel au Conseil de l'Europe visant notamment à donner davantage d'autonomie aux handicapés dans la vie sociale, dans le monde du travail.
Il y a énormément de travail qui est fait dans ce cadre. (...)

On a beaucoup parlé des syndicats et pour le Conseil de l'Europe, les syndicats sont un partenaire important puisque les rapports nationaux qui doivent être transmis sur la mise en œuvre de la Charte sociale sont également transmis aux syndicats. Seulement là nous retombons justement dans les problèmes de manque de sérieux de ces mécanismes de contrôle puisque ce sont les gouvernements nationaux qui, en principe, devraient consulter les syndicats - les employeurs également d'ailleurs - sur les rapports d'application de la Charte sociale européenne qu'ils soumettent au Conseil de l'Europe. Or, nous n'avons aucun contrôle sur cette procédure.

Nous voudrions avoir des mécanismes beaucoup plus rigoureux et qui impliqueraient les syndicats vraiment dans le processus européen de contrôle des rapports nationaux qui sont soumis. Parce que, au niveau européen, la Confédération européenne des syndicats est impliquée.

Mais tout ceci nécessite évidemment des syndicats forts pour qu'ils soient des partenaires valables. Il est vrai qu'en France le syndicalisme n'est pas très fort par rapport à d'autres pays européens, mais un autre élément est important, c'est le fait que le syndicalisme en France soit toujours divisé et que, de ce fait, d'ailleurs, il n'y ait qu'une partie du syndicalisme français qui soit présent dans les instances syndicales qui est notre partenaire dans ces affaires. Cela aura d'ailleurs aussi des incidences au niveau de l'Europe Centrale et de l'Europe de l'Est parce que là, aussi le syndicalisme est à refaire, le syndicalisme est à réinventer.

Je crois que là aussi, pour avoir accès à cette dimension européenne et internationale, il faut que les syndicats eux-mêmes soient décidés non seulement à être présents dans l'entreprise, mais aussi d'être présents et forts au niveau européen.

Coll. Fondation Jean Jaurès

Bernard THAREAU
Député Européen

Le Parlement Européen, il faut toujours le redire, est d'orientation de centre-droite, c'est sa majorité. La politique sociale fait partie de sa préoccupation : on arrive à gagner un certain nombre de votes à l'intérieur du Parlement; mais la dominante du Conseil des Ministres est de droite, ne l'oublions jamais.
Malheureusement à ce jour - ce sera ma conclusion tout à l'heure - il reste beaucoup, beaucoup à faire.

Deux constats, trois objectifs.

Le premier constat, la Communauté est le groupe de pays le plus avancé du monde dans son système social, c'est une vérité. C'est bien la résultante de conquêtes sociales des travailleurs par la voie des syndicats, de conquêtes sociales par la voie des politiques. Les dates en France, comme par hasard, convergent. Ne l'oublions jamais.
Malheureusement, le constat dans le constat c'est que ça bouge mais ça bouge à contre-sens : les inégalités croissent : quarante millions de pauvres, des millions de chômeurs, précarité, statut des travailleurs, sous-qualification alors qu'on parle de formation, exclusion d'un certain nombre de citoyens; notre environnement - cadre de vie indispensable quand on parle social pour l'épanouissement, se désagrège. L'environnement, hélas, évolue négativement dans de trop nombreuses régions. La nôtre incluse.

Deuxième constat : La Communauté dans cette affaire est bien peu déterminée; elle est peu déterminée pour elle-même et au regard des rapports internationaux. Comme si l'économique allait automatiquement entraîner les évolutions sociales. Les socialistes ne sont pas du tout convaincus de ce triptyque.

L'économique et monétaire n'entraîne pas le social et l'Europe est trop insuffisamment déterminée dans ses rapports de forces sociaux; c'est une question complément fondamentale, à mon avis. Il y a là plusieurs points de repère que j'appelle objectifs, mais qui peuvent s'appeller autrement.
Si nous le voulons, et c'est notre objectif, maintenir et améliorer les acquis sociaux dans notre Communauté européenne, cela suppose législation et contrôle intracommunautaire, bien entendu. Lorsque nous nous battons pour une réduction de la durée du travail, l'amélioration des conditions du travail, pour l'expression des citoyens et des travaillleurs dans leurs entreprises, nous sommes bien devant des objectifs fondamentaux. Seulement, ce qu'il faut retenir, c'est que nous ne pouvons pas les atteindre sans qu'il y ait un minimum de références communautaires.
Sinon, l'économique tue le social. Il n'y a pas de paradis social dans une communauté à douze en laissant faire une jungle internationale. Cela se résumerait en deux petites choses : pillage chez eux, chômage chez nous.
Tout le reste est de la littérature.

Autre objectif : Quand on parle d'espace social européen, le monde salarial, les citoyens, ont besoin d'un espace, les paysans en sont les acteurs, aussi. Il faudra bien qu'un jour on s'habitue à aller discuter ensemble parce qu'il y a là des inter-relations absolument extraordinaires. Il n'y aura plus d'agriculture sans volonté d'aménagement du territoire. Les inégalités entre les travailleurs, les conséquences écologiques sont telles qu'on ne peut plus prendre cette approche à part des autres approches. C'est un élément complètement essentiel.
Les inégalités croissent également à l'intérieur de l'agriculture et cela, a des conséquences fortes au niveau de l'écologie. (...)

Coll. Fondation Terre Humaines

Troisième objectif et c'est mon dernier, c'est en même temps ma conclusion, c'est toute la notion de rapport de force. Elle est politique car c'est bien vrai que le problème monétaire est lié au dollar. Mais on pourra toujours gémir; si nous ne créons pas l'écu, on sera toujours dépendant du dollar.
Donc, nos paramètres politiques sont très largement insuffisants et cela se résume dans l'augmentation des pouvoirs du Parlement Européen élu démocratiquement par les européens. Cela suppose la majorité qualifiée au Conseil des Ministres, comme cela vient d'être dit. (...)

Je suis un défenseur comme beaucoup d'autres de la nécessaire monnaie européenne, cela va de soi. Deuxième chose, nous avons besoin de cette monnaie européenne pour la dimension internationale, si nous voulons sortir de l'hégémonie du dollar. C'est tout à fait vrai que tout ce que nous pouvons acheter et vendre sans avoir la référence au dollar, c'est le meilleur moyen d'en sortir. Mais ce n'est pas parce que nous aurions l'écu que nous serions les saints à côté des pilleurs.

Léon SCHWARTZENBERG
Député Européen

Est-ce que la société peut protéger les Droits de l'Homme ? Droits de l'Homme qui s'appelaient autrefois droits naturels, au premier rang desquels le droit à la santé, le droit au travail, le droit au repos, le droit à un certain niveau de vie. Si oui, la société est en accord avec sa fonction.
Quel est le premier objet de la société ? Question posée en 1971 par un révolutionnaire célèbre ? C'est celui de maintenir les droits imprescriptibles de l'être humain, et quel est le premier de ces droits : c'est celui d'exister. La première loi de la société est donc celle qui garantit à tous ses membres le droit d'exister. Ces phrases ont été prononcées à la Convention par Robespierre. Cela reste vrai. Or, attachons-nous en ce qui concerne la Protection Sociale - puisque c'est un peu ma fonction - au droit à la santé. Le droit à la santé comporte trois branches : la possibilité physique d'être soigné, la possibilité morale d'être soigné à égalité et la possibilité économique de voir assurés les soins nécessaires au rétablissement ou au moins à la continuation d'une existence digne. Physiquement, cela signifie que toutes les connaissances doivent être partagées et être appliquées aux différents malades. Et cela fait entrer un droit très particulier, dont je n'ai pas parlé tout à l'heure, qui est le droit à l'éducation et le droit à l'éducation médicale.

Deuxième droit pour le malade : Le droit moral, cela veut dire quoi ? Cela veut dire que non seulement il doit pouvoir recevoir tous les traitements indispensables à sauvegarder son état physique, mais en même temps, il doit à la fois être averti des traitements qui seront institués : du diagnostic de la maladie dont il est porteur et de la conduite qui devra être celle des médecins et la sienne pour arriver à ce que son avenir puisse ressembler autant que possible à son passé. Cette deuxième notion est importante car elle doit faire du malade un être humain complet, qui ne doit pas être soumis au pouvoir médical. La phrase prononcée par Francis Bacon au 17ème siècle demeure totalement vraie "Savoir et pouvoir ne font qu'un". Or, ceux qui refusent de partager le savoir le font pour éviter d'avoir à partager le pouvoir. Il est donc nécessaire d'instituer dans notre pays un système qui permette au malade de connaître son dossier médical, s'il le souhaite bien entendu, de connaître les traitements qui vont lui être appliqués et de savoir de quelle manière il va être traité : C'est aussi un des Droits de l'Homme.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

C'est la raison pour laquelle des organisations aussi archaïques, et j'utilise volontiers ce terme qui avait été celui utilisé par le Premier Ministre il y a plusieurs années des organisations aussi archaïques, que l'Ordre des Médecins et les autres ordres devraient disparaître dans un pays où les tribunaux d'exception se sont vus supprimer au moins sur le plan judiciaire : Enfin, sur le plan économique, comment peut-on assurer à tous les français et à tous les européens des possibilités égales de traitement ? Jusqu'ici, grâce à la Sécurité Sociale instituée en 1945, ce droit a pu être obtenu.

Dans notre pays, n'importe qui, quelles que soient ses conditions sociales, ses conditions nationales, peut bénéficier des traitements les plus élaborés. Et cela doit persister. Il se trouve et on en a parlé tout à l'heure que les dépenses de santé jouent un rôle de plus en plus important.

La médecine coûte de plus en plus cher, les gens vivent de plus en plus vieux et leur revendication d'être bien traités et de pouvoir vivre le plus âgé possible est une revendication qui est au premier rang de toutes celles dont témoignent les français quand on les interroge, de même que les européens. Alors que pouvons-nous faire ? Premièrement, me semble-t-il, regarder les choses en face et considérer que ce qu'on appelle en France la Sécurité Sociale est divisible en fait en quatre branches. La première , c'est l'assurance maladie; et lorsqu'on dit aux français que la Sécurité Sociale peut avoir éventuellement ses revenus diminuer, immédiatement ils font le parallèle avec l'assurance maladie. Pour eux, la Sécurité Sociale c'est la possibilité d'être soigné. Or, l'assurance maladie n'est pas la seule branche de la Sécurité Sociale, il y en a trois autres : les accidents du travail qui, bon an mal an, à cause des cotisations, sont équilibrés, et même quelquefois en excédent, permettant d'assumer un déficit de l'assurance maladie, et surtout deux autres branches considérables : les allocations familiales et l'assurance vieillesse. Or c'est sur ces deux branches - les allocations familiales et l'assurance vieillesse que porte précisément la nécessité d'une fiscalisation appelée Cotisation Sociale Généralisée. En fait, le problème de l'assurance maladie est un problème qui peut être résolu avec les cotisations patronales et salariales, à quelques dizaines de millions de francs près chaque année. Par contre, les français vivent de plus en plus vieux, les retraites sont plus précoces et par conséquent ce qu'on appelle l'assurance vieillesse est un véritable problème de société, qui fait qu'elle ne peut plus être financée comme elle l'a été jusqu'ici. Car, en fait, nous nous devons d'assurer la protection sociale en France et en Europe.
Une des données que va permettre le vote de cette Cotisation Sociale Généralisée c'est précisément d'assurer le maintien en France de cette protection sociale pour laquelle nous nous battons tous. Et cela peut être une sorte de modèle pour les autres pays européens puisque, je vous l'ai dit, les dépenses de santé vont augmenter de plus en plus, les dépenses pour les personnes âgées et pour les allocations familiales vont également augmenter. Et nous nous retrouvons là avec ce qu'on appelle le vieux vœu du socialisme depuis qu'il existe, à savoir remplacer la compétition par la coopération et remplacer la bataille par la solidarité. (...)

Un mot pour terminer. Dans toute cette défense de la protection sociale, apparaît une notion qui est née il y a déjà plusieurs siècles parmi ceux qu'on appelait les libéraux. Et, me semble-t-il, il ne faut jamais oublier qu'il y a une vieille tendance et une vieille défense libérale dans tout socialisme. Pourquoi est-ce que je dis cela ? Parce qu'aujourd'hui, à cause de la façon dont le socialisme a été appliqué et revendiqué dans les pays d'Europe de l'Est et en Union Soviétique elle-même, c'est un mot qui dans ces pays a été perverti, au point que tous les partis qui se sont présentés sous ce sigle - socialiste, pire encore communiste - ont perdu

Coll. Fondation Jean Jaurès

les élections et se sont vus dévalorisés pour ne pas dire, dans un certain nombre de cas, déshonorés.
Or, il me paraît curieux qu'à l'heure actuelle, le mot de socialisme a pu être perverti dans certains pays alors que le mot de libéralisme c'est la reconnaissance de tout individu en tant que porteur d'une certaine liberté et ça n'est pas la possibilité de faire n'importe quoi socialement, économiquement, quitte à permettre aux plus forts d'écraser les plus faibles au nom du profit. (...)

En ce qui concerne les personnes âgées, le problème n'est pas seulement économique, il est aussi culturel. Et le nombre de personnes âgées augmentant, il faut envisager que la manière dont on se comporte vis-à-vis d'elles soit différente et éviter de les exclure, de les mettre dans des sortes de ghettos que sont les hospices. Alors il y a deux possibilités, c'est de les intégrer à la vie sociale - moi je les verrais bien participer par exemple à la tenue d'un certain nombre de crèches, parce que les enfants sont très bien avec les personnes agées qui les comprennent, et les personnes âgées seraient rattachées à l'existence.
D'autre part, étant donné qu'elles vivent beaucoup devant la télévision, il y a un effort qui est fait au Parlement Européen pour arriver à créer une culture audiovisuelle européenne indépendante des séries américaines. (...)

En ce qui concerne les handicapés : honnêtement, depuis une dizaine d'années il a été fait pas mal pour les handicapés, je sais bien que ce n'est pas suffisant, je sais bien qu'on peut toujours exiger plus et vous avez raison parce qu'on n'avance pas dans la vie si on n'exige pas plus, mais les efforts fait actuellement pour les handicapés sont des efforts - honnêtement - qui ne sont pas négligeables même si, comme vous le dites, ils sont insuffisants. Là je crois qu'il faut le reconnaître.

Claude EVIN
Ministre des Affaires Sociales et de la Santé

Quelques mots, à partir peut-être de l'expérience du Conseil des Ministres, de la Santé d'une part, de la Sécurité Sociale d'autre part, depuis maintenant un peu plus de deux ans, afin de donner un éclairage particulier et concret sur le thème de la protection sociale, les droits sociaux en Europe.

Deux mots tout d'abord sur les politiques sectorielles en matière de populations fragiles, de populations en situation difficile ou en matière de politique de santé.
Il faut d'abord se souvenir que dans le Traité de Rome, la santé n'est pas abordée et la santé n'est pas une politique communautaire au regard du Traité de Rome.
Les seules politiques qui ont été mises en place en matière de politique de santé sont des politiques de prévention : plan de lutte contre le cancer, action européenne dans laquelle la France joue un rôle important en matière de lutte contre le sida.
La politique européenne en matière de santé ne va pas, en l'état actuel des choses, au-delà de cette intervention en matière de prévention.

En ce qui concerne les populations les plus en difficultés, tel le problème de la pauvreté, je dois vous dire, et devant les parlementaires européens y compris, devant les représentants du Conseil de l'Europe, ma déception devant la manière dont a été conduit le débat sur la Charte des droits sociaux fondamentaux.
Parce que, qu'est-ce que l'on constate ? C'est que l'on peut aujourd'hui afficher une politique de droits sociaux en matière de couverture ou de droits donnés aux travailleurs, mais la Charte des droits sociaux fondamentaux n'a pas du tout pris en compte ceux qui étaient exclus du monde du travail. (...)

Coll. Fondation Jean Jaurès

J'ai proposé un certain nombre de textes qui n'ont pas trouvé place dans la Charte des droits sociaux fondamentaux adoptée ensuite au niveau du Conseil Européen, mais je crois que nous avons un rôle important à jouer pour que les politiques sectorielles au niveau communautaire prennent en compte ceux qui sont exclus du monde du travail, et je pense par exemple au problème de la pauvreté qui ne peut pas ne pas être abordé au niveau européen tant il y a des disparités qui existent entre les différents pays de la Communauté. (...)

Le problème de la protection sociale, à présent, il est hors de question d'aller vers une protection sociale qui serait harmonisée au niveau européen. Que les choses soient claires !
D'abord, quand on regarde le problème de la protection sociale, n'oublions pas que grosso modo que ce soit en France ou que ce soit au niveau européen, la protection sociale ce n'est pas un tout homogène, même s'il y a des transferts qui s'établissent entre les différentes branches.
La protection sociale c'est la protection en matière de santé, c'est l'assurance maladie, c'est la possibilité donnée par une prise en charge d'avoir accès à des soins de qualité, qui permet d'avoir une couverture sociale lorsqu'on a besoin de se faire soigner. Là il y a des disparités ou plutôt des différences importantes entre les différents pays; entre les britanniques qui ont un système national de santé dans lequel le service de santé et la protection sociale sont totalement nationalisés, si je puis dire, le système français qui est lui, d'un exercice très libéral avec une prise en charge socialisée sans limite, a priori, ou le système allemand intermédiaire qui encadre dans un budget global ses dépenses de santé, qui contractualise entre ce budget global, ses dépenses de santé définies par le pouvoir politique et les professions de santé.
Il y a donc des systèmes très différents qu'il est hors de question d'homogénéiser au niveau européen. Et ce que je dis là a été acté y compris sous présidence française le 29 septembre 1989. Nous avons abandonné en matière de protection sociale l'objectif d'harmonisation pour parler de coordination des politiques de protection sociale.
En matière de retraites, le problème se pose de manière particulière : nous avons à traiter ce domaine comme celui de la politique familiale, les contraintes liées à la libre circulation des travailleurs, c'est-à-dire que plus la libre circulation des travailleurs se développera, plus il nous faudra que des droits liés à l'activité du travail, des droits à pensions de retraite puissent être maintenus quel que soit le pays dans lequel le travailleur sera amené à exercer son activité.
Là, il y a effectivement une coordination des politiques de retraites à mettre en place dans le cadre de la libre circulation des travailleurs, et c'est aussi un problème spécifique par rapport aux problèmes de santé que j'évoquais tout à l'heure. (...)

En matière de prestations familiales, les directives européennes sont fondées sur une "exportation" et donc obligent les pays ayant la meilleure protection sociale, les meilleures prestations familiales, à en faire bénéficier les pays qui eux ont une prestation familiale moins élévée : l'Europe sociale a tiré vers le haut en matière de prestations et non pas vers le bas.
Je voulais apporter ces quelques précisions à partir de l'expérience du Conseil des Ministres, de la Santé d'une part, de la Sécurité Sociale, d'autre part, pour couper court à des formulations qu'on a pu entendre de leaders syndicaux ou de tel ou tel parti politique, selon lesquels l'Europe était un cadre qui ferait diminuer notre protection sociale en France.
Certes, je pense qu'il y a des améliorations à apporter - en tenant compte de spécificités en matière de protection sociale, mais l'expérience nous montre que l'Europe sociale tire plutôt vers le haut que vers le bas en matière de protection sociale.

Coll. Fondation Robert Schuman

RENCONTRE REGIONALE DE TOULOUSE

8 DECEMBRE 1990

La croissance économique européenne au service de l'emploi

Coll. Fondation Jean-Jaurès

LA CROISSANCE ECONOMIQUE AU SERVICE DE L'EMPLOI

PROPOS INTRODUCTIF

Daniel CHOLLEY
Délégué National du Parti Socialiste à l'Europe sociale

La Communauté Européenne est devenue la première puissance économique et commerciale mondiale. Ce continent dévasté par deux guerres successives a su trouver en lui le ressort nécessaire pour emprunter le chemin de la prospérité économique.
Les âpres négociations engagées au GATT depuis près de 4 ans confirment de manière claire la montée en puissance de l'Europe des Douze. De même, les demandes actuelles ou potentielles d'adhésion à la Communauté, provenant d'Etats membres de l'AELE, sont un témoignage de la vitalité retrouvée du Vieux Continent.
La croissance économique de ces dernières années marque cependant le pas. Après 30 ans de développement ininterrompu, un net fléchissement est survenu à partir des années 70. A nouveau, le ciel semble se couvrir et les interrogations sur l'évolution économique se font de plus en plus fortes. Qu'en est il exactement ?

1 Une croissance économique fragile

Depuis le milieu des années 80, l'Europe à l'instar d'autres pays du monde a connu un regain de vitalité économique. La croissance retrouvée, à des degrés divers, dans chacun des pays a permis le redémarrage de l'investissement, une restructuration de grands ensembles économiques, financiers, ou industriels, au plan européen et surtout, a entraîné un processus de création nette d'emplois. En France en deux années, 1988 et 1989, ce sont plus de 400 000 emplois qui ont été créés (de 21 500 000 emplois salariés en 1987 à 21 900 000 en 1989.)
Certains pays ont connu des taux de croissance élevés, telle l'Espagne, qui a renoué avec un développement très intense de l'activité, accélérant de ce fait son rattrapage vis à vis des autres nations de la CEE. Cette croissance a cependant des aspects divers et parfois préoccupants dans des pays. Ainsi, en Angleterre, la frénésie libérale de Mme Thatcher a certes permis une diminution très nette du chômage mais au prix d'une inflation supérieure à 10 %, d'une balance commerciale en déroute et d'une dévitalisation sociale de régions entières.

L'Europe est devenue une puissance économique majeure. Pourtant, le contexte international dans laquelle elle se meut reste très préoccupant. La guerre économique mondiale est sans concession. La sous-évaluation du dollar, comme celle du yen, sont devenues des armes redoutables pour la compétitivité d'entreprises américaines et japonaises, lancées à la conquête du nouvel Eldorado européen.

Les pressions politiques des USA dans la négociation GATT, pour spectaculaires qu'elles soient, n'ont d'autres raisons que de tenter de retrouver une marge de manœuvre devant ce qu'ils considèrent comme une montée en puissance trop rapide de l'Europe. Les manœuvres japonaises, plus discrètes, sont de même nature. Elles visent à accroître la pénétration nipponne sur le marché de la CEE, et si possible à prendre des positions stratégiques sur des secteurs-clés pour l'avenir (automobile, électronique, informatique notamment).

La dégradation sensible de la conjoncture mondiale ne sera pas sans répercussion sur la vitalité économique de notre continent. Les USA sont confrontés simultanément à une gigantesque dette publique, à une balance commerciale négative, et à un début de récession, qui fragilisent l'ensemble de son appareil bancaire et financier. La crise du Golfe sert de catalyseur à ces difficultés et entraîne une aggravation de la situation économique de la plupart des pays du Sud, alourdissant l'endettement.

Sur notre propre continent, d'immenses difficultés se sont faites jour à la suite de l'effondrement des régimes des pays de l'Est. Les besoins immédiats en matière de nourriture, de produits courants, conjugués aux nécessités d'un investissement massif dans les entreprises de ces pays, s'ils créent un formidable marché à terme pour la CEE, vont du fait des besoins financiers à court terme, constituer un défi sans précédent pour la Communauté toute entière.
L'ampleur de ces mutations, dans un monde secoué par les déséquilibres économiques mondiaux, est énorme. La CEE reste dans ce cadre un pôle économique puissant, dynamique, qui contribue à donner aux citoyens qui la composent, à la fois un niveau de vie appréciable et une protection sociale quasiment sans équivalent dans le monde.

Pour autant, peut-on s'en satisfaire ? Le chômage, qui a régressé depuis plusieurs années reste à un niveau trop élevé : près de 12 millions de chômeurs dans la CEE, c'est encore près d'un européen sur 10 qui se trouve sans travail; la gravité en est accentuée pour les jeunes, les femmes et les personnes qui arrivent à l'âge de la retraite. Certaines régions d'Europe sont à la traîne et connaissent simultanément sous-investissement, chômage massif et stagnation économique.

En 1990, la récession a gagné la Grande-Bretagne. L'Espagne et l'Italie mettent en œuvre des plans de refroidissement de leur économie pour freiner les déséquilibres internes et externes. Tout cela ne sera pas sans conséquences sur le niveau de l'activité économique européenne, même si la RFA confrontée aux besoins de l'unification connait dans sa partie occidentale un regain de croissance, tempéré il est vrai par l'effondrement économique des nouveaux länders.

2 La nécessité d'une croissance économique au service de l'emploi

La croissance économique est une nécessité pour permettre la création de richesses indispensables au développement économique et assurer une solution satisfaisante pour l'emploi. Cette croissance doit être durable, et donc s'appuyer sur des économies saines et se développer dans les domaines d'avenir.
L'existence du SME a peu à peu permis aux économies nationales de se rappro-

Coll. Fondation Jean Jaurès

cher. Elle a ouvert la possibilité de passer à une nouvelle phase d'instauration du Marché Unique au 1er janvier 1993, étape précédant la formation d'une Union Economique et Monétaire dont le rythme et le contenu ont été ébauchés lors des Conférences Intergouvernementales de Rome.

Dans la pratique, un certain nombre de problèmes ou d'interrogations se font jour.
D'abord l'orientation libérale dominante dans l'Europe actuelle. La pesanteur majoritaire de gouvernements de droite et de centre-droit dans l'Europe des Douze pèse lourdement sur les choix effectués en matière de règlementation européenne, d'ouverture des marchés et de choix économiques. Les interventions de la Commission à l'égard de certains secteurs industriels, ou des secteurs publics nationaux, relèvent davantage de l'application dogmatique d'une doctrine ultra-libérale que des intérêts bien compris de la Communauté et des Etats membres. Cette vision réductrice de l'Europe, considérée pour l'essentiel par les libéraux comme une zone de libre-échange, ne peut être celle des socialistes. Laisser faire la main invisible du marché, sans régulation sérieuse, est le plus sûr moyen de rompre l'équilibre européen et la dynamique actuelle de construction de la CEE. Nous devons proposer et mettre en place une autre logique. Les propositions de François Mitterrand sur l'organisation future de la Communauté tracent des perspectives autrement prometteuses.

Les conséquences de l'entrée en vigueur du Marché Unique soulèvent aussi de nombreuses questions. Quelles seront les conséquences économiques directes ? Le rapport Cecchini chiffrait à près de 5 millions le nombre d'emplois gagnés à terme. Qu'en sera-t-il dans les années qui suivront 1993 ? Le retard pris par les mesures d'organisation de l'espace social européen, les difficultés d'harmonisation des positions externes de la CEE dans certains domaines sensibles, notamment dans les secteurs essentiels de l'agriculture, de l'automobile et de l'électronique, le champ libre donné à la circulation des capitaux dans le cadre de règles du jeu très peu contraignantes, le retard pris tant à Bruxelles dans l'élaboration de nouvelles règles communautaires que dans certains Etats dans l'application des directives adoptées, sont autant de difficultés qui ne doivent pas être minimisées. Le Parlement Européen, comme le Gouvernement français s'en sont émus à diverses reprises.

Le retard pris en matière de recherche coordonnée au plan européen, comme l'absence de politique industrielle, notamment dans les secteurs stratégiques, sont des handicaps de taille en dépit des programmes Esprit, Eurêka et Jessi.

Pourtant ces problèmes, aussi important qu'ils soient, ne sauraient masquer l'avancée réalisée depuis 30 ans. Que seraient nos pays aujourd'hui sil n'existait pas la CEE, malgré toutes ses imperfections ? Que pèseraient- ils dans les gigantesques mutations actuelles ?

3 Les disparités intra-européennes

L'Europe n'est pas un tout homogène. Les différences économiques et sociales demeurent grandes entre les pays ou les régions de notre continent.
Les statistiques connues sur les pays européens montrent l'écart très important qui reste à combler entre les pays du peloton de tête comme la RFA ou les Pays-Bas et ceux qui sont encore au seuil du niveau de vie européen comme la Grèce ou

le Portugal. Que ce soit en PIB par habitant, en niveau d'investissements ou d'infrastructures, en matière de protection sociale, le rattrapage apparait très lointain, en dépit du fait que ces pays ont souvent un taux de croissance supérieur à la moyenne européenne.
Mais ces différences existent aussi à l'intérieur des pays membres. Entre la Région Parisienne et la Creuse, entre le sud de l'Angleterre et l'Ecosse ou entre la Sicile et le Piémont, les disparités restent considérables.
Dans cet important domaine, la Communauté Européenne intervient au travers de l'action de fonds spécialisés comme le FEDER, à vocation de développement régional, ou le FSE qui permet de faire face, aux côtés des actions nationales, à la restructuration de régions entières sinistrées par le déclin industriel, telle la Lorraine.

4 La croissance et l'emploi

Croissance et emploi, deux thèmes qui vont ensemble. Lorsque la progression de la croissance est suffisante, la création d'emplois nette augmente en proportion du niveau atteint. La décrue du chômage au cours des dernières années vient pour l'essentiel du niveau de croissance atteint. Mais l'importance du chômage demeure trop grande. Ce fléau taraude nos sociétés, crée des disparités insupportables et pèse sur la vie de tous nos citoyens.

Les chiffres actuels révèlent un niveau de demandeurs d'emploi élevé : de moins de 6 % en Grande-Bretagne et RFA à plus de 15 % dans des pays comme l'Irlande, le Portugal ou la Grèce. Ces chiffres recouvrent par ailleurs des situations régionales contrastées. La question de l'emploi, et donc de la nécessité d'une croissance la plus forte possible, est essentielle.

Elle doit être aussi une croissance équilibrée c'est à dire sachant concilier le présent et l'avenir, réduire peu à peu les disparités régionales, mettre en place les actions structurelles indispensables et sauvegarder l'environnement.

Le Manifeste adopté par l'Union des Partis Socialistes de la Communauté fait un ensemble de propositions qui vont en ce sens et qui s'appuient sur notre conception de l'Union Economique et Monétaire, de l'Union Politique, et de l'Europe Sociale. Il propose des orientations fortes en matière de politique de l'emploi, de formation, d'intervention communautaire dans les zones en difficulté, de recherche, de politique industrielle et d'environnement. La question du partage du travail longtemps éludée revient en force car elle est incontournable et doit redevenir un objectif fort.
Sur de nombreux points, ces orientations retrouvent celles des syndicats de la Confédération Européenne des Syndicats qui mettent au premier plan le besoin d'un emploi retrouvé.

L'enjeu est clair. Ou laisser faire une Europe des banquiers et des marchands dans laquelle les inégalités seront toujours plus grandes, ou réaliser l'Europe que souhaitent les socialistes, celles des peuples et des nations qui la composent, celle que permettra une grande politique sociale européenne.

Coll. Fondation Jean Jaurès

DEBAT

EXTRAITS DES PROPOS DES INTERVENANTS

Henry SABY
Député Européen

Je voudrais apporter quelque éclairage sur le propos introductif car je crois qu'il ne faut pas oublier que la croissance en Europe est fonction de l'évolution de la croissance dans le monde et de la situation mondiale.

Quelques chiffres aujourd'hui : un milliard d'individus vivent dans des conditions de pauvreté absolue dans le monde. Au niveau de la faim, par exemple, la disponibilité mondiale de céréales par personne et par jour est de 1 kilo, c'est le double des besoins journaliers minimum. Or comme la distribution est inégale, 18 millions de personnes meurent de faim chaque année, chaque minute le monde perd 14 vies humaines. Plus de la moitié, bien entendu, de ces victimes sont des femmes et des enfants. Le monde compte aujourd'hui 900 millions d'analphabètes. Et je pourrais poursuivre ce constat sur la santé et autres.

Le dernier sommet à Paris sur les pays les moins avancés organisé par l'ONU, a fait apparaître des écarts de plus en plus importants avec un grand nombre de populations et de pays.
Par exemple on avait fixé un objectif de coopération pour les dix dernières années de 0,7 % du PNB au profit des pays les moins avancés, or le résultat est dramatiquement inquiétant : les USA n'ont participé qu'à concours de 0,03 %, le Japon 0,06 %, et la moyenne de la CEE s'établit à 0,65 %, ce qui n'est pas négligeable mais largement insuffisant, sachant que François Mitterrand avait proposé un objectif de 1 %, et j'entends ici et là des réticences assez grandes.
Donc, tout cela n'est pas étranger aux potentialités de la CEE, attaquée de toutes parts au niveau international, parce qu'on nous accuse de construire une forteresse, alors que nous voulons protéger un système de protection sociale absolument remarquable par rapport à ce qui se passe dans le monde, et que l'objectif du libéralisme sauvage est justement d'attaquer ce système social parce qu'il fait école. (...)

Il y a un transfert net de capital des pauvres vers les riches : cette situation ne peut pas continuer. Tout cela est évident dans le dialogue au GATT. Je le dis entre camarades, le GATT est la plus formidable hypocrisie des pays riches. Les pays pauvres sont plus ou moins ou pas du tout représentés. En réalité l'objectif du GATT a toujours été de conserver des parts de marché pour les grandes puissances dans le monde, et un peu d'hypothéquer la possibilité de produire et d'échanger des autres pays. Je suis très heureux que nous n'ayons pas cédé ces jours-ci à Bruxelles dans la négociation des accords du GATT. (...)

Pour faire court, un autre point. Un camarade a posé tout à l'heure le problème de la véritable démocratie économique. Alors là, je peux dire que le Parlement Européen, et surtout le groupe socialiste, se bat pour affirmer un soutien, un ren-

Coll. Fondation Jaurès

forcement du rôle des partenaires sociaux, sur la base juridique de l'article 118 B de l'Acte Unique, et pour l'installation d'une véritable démocratie européenne dans l'entreprise qui permettrait d'offrir des garanties aux travailleurs.

Nous avons par ailleurs commencé à examiner les droits syndicaux fondamentaux, la protection des délégués syndicaux, l'information, la consultation et la participation des travailleurs à la vie économique des entreprises - programmes, organisation du travail -, la négociation d'un corps-cadre communautaire, la mise en place d'un cadre juridique permettant de créer de véritables sociétés de droits européens.

Gérard FUCHS
Député Européen
Secrétaire National
aux Questions Européennes

Quelques réflexions sur la notion-même d'Europe sociale, parce que je crois qu'il y a dans ces deux mots une cohérence qu'il est utile de souligner. Qu'en tant que socialiste on soit intéressé par le social est une évidence, notre conception de la société n'est pas celle d'un avion sans pilote.
On considère que le marché ne suffit pas à définir une direction, et quand on a des objectifs de société, de justice sociale, d'égalité des chances, il faut effectivement faire des choix, définir un certain nombre d'orientations, et indiscutablement le mot "social" recouvre une large partie de ces choix et de ces orientations, tout au moins tels qu'ici j'imagine que nous les concevons. Mais je crois qu'il faut bien réaliser qu'aujourd'hui on a de moins en moins la maîtrise de ces choix et de ces orientations, et qu'on a de plus en plus, dès qu'on essaye de toucher à quelque chose, et c'est vrai pour le social comme pour le reste, la fameuse contrainte extérieure qui s'impose à nous. (...)

Donc récupérer la maîtrise politique de l'orientation de nos sociétés, c'est vraiment pour moi la motivation de base de la construction européenne, c'est ce qui ressort, je l'espère au début du document sur l'Europe adopté par le Bureau Exécutif il y a une quinzaine de jours maintenant.
Je reviens sur le social. On a besoin de cette maîtrise pour éviter un recul social, parce que dans bien des cas la concurrence extérieure à la Communauté pose le problème dans ces termes-là. Ou bien on accepte de travailler plus longtemps, en tout cas d'utiliser plus longtemps les équipements; ou l'on accepte un certain nombre de souplesses dont on n'a pas l'habitude; ou bien, effectivement, en termes de parts de marché mondial, par rapport aux Japonais, aux pays du Pacifique, on risque de reculer.

Si l'on veut être efficace contre ce genre de pression, il faut effectivement qu'on ait une masse critique politique, et une espèce de marché stabilisé qui est de la dimension de la Communauté Européenne, dans laquelle on est sûr de pouvoir maintenir une protection sociale, développer un droit social. Si cela représente les deux-tiers de notre marché, cela signifie que l'argument de la compétition extérieure et la pression à la baisse du social n'existeront pas, grâce à cette construction européenne.

La deuxième série de remarques que je voudrais faire concernent l'emploi, puisque c'est plus précisément le thème de notre réunion. Je crois qu'il y a une relation de plus en plus forte entre l'emploi et la construction européenne.
Tout le monde attend un avantage de croissance du grand marché de 1993, parce que les entreprises pourront travailler à plus grande échelle et parce qu'un certain nombre de coûts liés à l'existence des frontières vont diminuer, comme l'évoque le rapport Cecchini. Un autre élément, souvent moins mentionné, qui est un facteur de croissance, est la contrainte de la balance des paiements.

Coll. Fondation Jean Jaurès

Si l'on arrive vers une monnaie européenne et vers cette notion de grand marché, cela veut dire que quelque part cette notion de contrainte extérieure est fortement diminuée. Pourquoi ? Nous faisons à peu près la moitié de nos échanges commerciaux aujourd'hui avec le reste de la Communauté, et nous évoluons vers les 60 %. Cela signifie que si l'on a une zone monétaire stable et une zone de relations commerciales non soumise aux aléas, notre contrainte de croissance est divisée par deux. Pour autant, cela suppose une coordination des politiques économiques et que nos partenaires jouent dans le même sens, ou tout au moins avec le même objectif que nous.

Le troisième volet que je mentionnerai concerne la politique industrielle. Je crois que c'est très bien d'avoir un grand marché, d'avoir une croissance plus forte, sur cet aspect de la construction européenne, en gros, il n'y a rien à dire, même pour nous socialistes. Cependant, il faut ensuite se poser la question de savoir à qui elle profite. C'est-à-dire est-ce que oui ou non on garde l'idée qu'il y a un intérieur de la Communauté européenne et un extérieur de la Communauté européenne ?
Le problème ne se pose plus aujourd'hui en termes de compétition interne à la Communauté mais en termes de compétition entre la Communauté et un certain nombre d'autres partenaires industriels. Cela amène à des choix aujourd'hui très difficiles. (...)

Sur le fonctionnement des institutions européennes je pense qu'il faut deux choses. D'une part, il faut changer le système de décision communautaire, arrêter d'être frileux et de dire : tout doit se décider à l'unanimité. Il y a 20 ans, un certain nombre de gens disaient : "mais l'unanimité, c'est une protection, c'est la garantie que rien ne sera fait contre nous". Aujourd'hui on est en train de découvrir, et j'espère en convaincre tout le monde ici, que l'unanimité n'est pas une protection, que l'unanimité est une menace; parce que l'unanimité, qu'est-ce que cela signifie ? Cela veut dire qu'on ne décide pas; que le côté dérégulation fonctionne, parce que là il n'y a pas besoin de décision, mais que le côté politique volontariste on n'arrive pas à le mettre en œuvre parce que là il faut une décision. Je crois de plus en plus que ce sera l'un des grands objectifs de la Conférence sur l'union politique européenne l'année prochaine, il faut accepter l'idée d'aller vers des décisions à la majorité. (...)

Le deuxième volet, c'est que pour que la majorité joue comme on veut, il faut une majorité plutôt de gauche que libérale, et c'est tout le sens du combat politique européen. Nous avons presque une majorité de gauche au Parlement Européen aujourd'hui et ça se sent.

Je crois que la solidarité socialiste européenne, de plus en plus, devient quelque chose de vital si l'on veut justement arriver à avoir plus de gouvernements de gauche au niveau européen, et par conséquent une Europe qui s'oriente davantage dans le bon sens. C'est la même chose au niveau syndical : la Confédération Européenne des Syndicats doit jouer dans les années qui viennent un rôle de plus en plus important. Vous le savez bien, le changement social ne se fait pas que par la loi, par la directive, le règlement, ou je ne sais quoi; c'est aussi le résultat de luttes sociales et de contrats, de négociations, qui aboutissent à ceci ou à cela et, selon que le partenaire qui s'est battu pour tel ou tel objectif, est plus ou moins organisé. (...)

A propos de l'harmonisation sociale il faut être très clair sur ce qu'on veut harmoniser et ce qu'on ne veut pas harmoniser. Il n'est pas question d'harmoniser les systèmes de protection sociale entre les pays, parce qu'ils sont chacun la résultante d'un siècle d'Histoire, de conflits sociaux, de luttes syndicales, et si l'on

Coll. Fondation Jean Jaurès

commençait à dire : on va essayer de définir une harmonisation des régimes de protection sociale, entre les Anglais, les Allemands, les Espagnols et nous, on pourrait créer une commission qui aurait du travail jusqu'à la mort de ses participants. Il s'agit de faire que les conditions de la concurrence soient à peu près les mêmes entre les différents pays de la Communauté, qu'il n'y ait pas véritablement des pays où la protection sociale devienne tellement différente des autres, qu'effectivement les entreprises courraient s'y installer. Ce qui dans le court terme pourrait aider certains des pays nouvellement membres de la Communauté mais qui, à moyen terme, se traduirait par un nivellement par le bas de toute la protection. Il y a donc des choses qu'on veut rendre convergentes. Mais on ne veut pas tout harmoniser.

Justo ZAMBRANA
Député espagnol aux Cortes

Je voudrais apporter quelques brèves réflexions. La première est une question un peu idéologique.
Je crois que les socialistes et nos deux Partis, français et espagnol, sont peut-être en tête de ceux qui ont pu assimiler les données libérales de la dernière crise économique. Peut-être parce que nos Partis avaient une relation militants-votants très faible car, aussi bien en France qu'en Espagne, il n'y a pas tellement d'adhérents au Parti en regard de leur poids électoral. Pourtant, d'autres ont beaucoup plus de difficultés et, de mon point de vue, ils les payent dans les votes politiques.

Cette crise économique a apporté des choses, du point de vue stratégique, pour le socialisme, sur lesquelles on ne peut fermer les yeux : un message de déconcentration de la production, d'efficacité, d'agilité etc. Ce sont des choses que les socialistes devront prendre en compte sinon, nous serons en état d'infériorité de condition face aux libéraux.

Ceci dit, évidemment, le thème central de la discussion, connecté à ces problèmes-là, c'est la croissance et l'emploi. Il y a beaucoup de sociétés, l'espagnole notamment, pour lesquelles le problème de l'emploi est vital. Nous ne pouvons pas "faire du socialisme", nous ne pouvons pas arriver à une société avancée, si nous n'arrangeons pas cela avant. En ce moment il n'y a que 30 Espagnols sur 100 qui travaillent ; il nous faudrait arriver au moins à 40, c'est-à-dire 10 Espagnols de plus sur 100 personnes.

Pour nous, le problème central reste celui de la croissance économique et de l'emploi. Les autres, comme la redistribution des revenus, sont des problèmes complémentaires, mais on ne peut avancer si l'on ne résoud pas d'abord le problème de l'emploi. (...)

En ce qui concerne l'Europe Sociale, nous socialistes sommes très intéressés par une Europe sociale dans laquelle on puisse voter à la majorité sur les questions sociales; mais nous serions aussi très intéressés que la même chose puisse se faire par exemple dans les domaines fiscaux, les impôts, pourquoi pas ?

Pour le reste, et pour ce qui est de la construction européenne, je crois qu'il faudra des politiques actives sinon, si l'on va vers une Europe dans laquelle les salaires sont de plus en plus des salaires uniques, les marchés du travail semblables, les niveaux de protection identiques, pourquoi les entreprises quitteraient-elles le centre géographique de l'Europe pour aller s'installer dans la périphérie aux niveaux de productivité et de communication plus bas ? L'unité européenne passe par un équilibre interne, et ceci va demander des politiques actives. C'est vrai, il y a un siècle l'idée internationale était l'idée de la gauche : "unissez-vous

Coll. Fondation Jean Jaurès

prolétariats du monde" etc. Rien de tout cela ne s'est passé; l'unique facteur absolument international, c'est le capital. Il passe de Tokyo à New-York et de New-York à Paris en deux minutes ; là est vraiment l'internationalisation du capital, elle fonctionne et pas le reste. (...)

Au sujet de la protection sociale, je suis d'accord avec Gérard Fuchs sur le fait que dans un premier temps ce qu'il nous faut, c'est la perméabilité des systèmes, pour que les gens, les travailleurs, puissent circuler, sinon il n'y aura pas de possibilité de libre circulation des travailleurs.

Le reste me paraît impossible si l'on ne fait pas d'harmonisation fiscale en même temps, étant donné qu'il y a des systèmes de sécurité sociale financés par les impôts, d'autres par les cotisations sociales. Donc, sans harmonisation fiscale on ne peut pas penser à une harmonisation de la protection sociale, c'est absolument impossible. (...)

Deuxième problème, la négociation à l'échelle européenne. C'est vrai, il y a deux modèles : le modèle contractuel et le modèle normatif. Malheureusement, le modèle normatif, qui est celui existant en France ou en Espagne, correspond à une faiblesse syndicale importante. Il semble que le muscle syndical soit du côté des relations contractuelles et non pas du côté de la protection normative. Des syndicats qui demandent toujours à l'Etat des normes au lieu de pratiquer les discussions directes, indiquent la faiblesse où ils sont en termes de structures. Personnellement, je suis un admirateur du système suédois, du système allemand, du syndicalisme et des relations sociales. (...)

Mais les choses étant ce qu'elles sont, je crois qu'il faut avancer des deux côtés. Il faut demander des normes, surtout des régulations du marché du travail mais aussi un dialogue contractuel. Nous allons proposer la définition d'un contrat type de travail à l'échelle européenne.

Coll. Fondation Jean Jaurès

DECLARATION DU BUREAU EXECUTIF

21 NOVEMBRE1990

Les socialistes et l'avenir de la communauté européenne

Coll. Fondation Jean-Jaurès

LES SOCIALISTES ET L'AVENIR DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

1991 sera pour l'Europe une année décisive. L'effondrement du communisme à l'Est, l'unité réalisée des deux Etats allemands, la crise du Golfe, créent une situation nouvelle. Dans le même temps, les mutations technologiques accélèrent la mondialisation de l'économie et réduisent en parallèle la maîtrise par nos Etats nationaux d'un avenir plus incertain que jamais.

L'engagement des socialistes en faveur de la construction européenne découle de leur conviction que la maîtrise démocratique de l'avenir, nécessaire pour faire reculer inégalités sociales et sous-développement, demeure cependant possible, à condition de mettre en commun les éléments de souveraineté dont l'exercice ne peut plus se situer dans un cadre purement national.

La Communauté européenne représente aujourd'hui — et représentera pour de longues années encore — le noyau de l'Europe. C'est à partir d'elle qu'il faut construire en renforçant, dans une finalité fédérale, son identité et son rôle. L'objectif n'est pas de faire disparaître à terme ses nations mais d'assurer les meilleures conditions de leur devenir.

Le renforcement de la Communauté suppose aujourd'hui une double affirmation

• Une affirmation interne : au-delà du grand marché de 93, la Communauté doit se doter des politiques sociale, économique, monétaire qui à la fois approfondiront le modèle de démocratie et de protection sociale dont elle donne déjà l'exemple et permettront de résister aux concurrences extérieures. L'échec du communisme totalitaire ne doit pas se traduire par la victoire du libéralisme inégalitaire : la mise en place de formes différenciées d'économie mixte doit permettre de concrétiser le double impératif de justice sociale et de démocratie économique pour lequel se battent les socialistes.

• Une affirmation externe : la crise du Golfe met en lumière l'affaiblissement du rôle international de l'URSS et le renforcement corrélatif de celui des USA; elle souligne la nécessité pour l'Europe de faire entendre sa voix, celle du respect du Droit bien sûr, mais aussi celle d'une solidarité Nord-Sud plus que jamais nécessaire; la fin de la bipolarisation du monde offre une occasion exceptionnelle d'affirmer davantage le modèle sous-tendu par ces valeurs.

La volonté de renforcer la Communauté exclut d'envisager, dans l'immédiat, son élargissement. Elle ne saurait pour autant demeurer fermée. Il convient, en conséquence, de chercher pour les uns et les autres des formules d'association étroite permettant d'exprimer les valeurs et les intérêts communs et d'utiliser toutes les potentialités du Conseil de l'Europe. Ainsi pourra-t-on ouvrir la voie à la Confédération évoquée par le Président de la République.

A partir de ces orientations, le Parti Socialiste entend alors préciser ce qu'il attend des conférences inter-gouvernementales qui vont s'ouvrir en décembre sur l'Union monétaire et l'Union politique, étant entendu que les deux sujets sont inséparables et qu'une monnaie européenne n'a de sens que si existent les institutions et les politiques capables de la mettre au service de tous et d'en assurer le contrôle démocratique.

L'union économique et monétaire

En ce qui concerne l'Union Economique et Monétaire, le Parti Socialiste considère qu'au terme de sa mise en œuvre les trois objectifs suivants doivent être atteints :

• La mise en place d'un Ecu monnaie unique, émis par une Banque européenne de structure fédérale : la Banque Européenne devra assurer la gestion externe de l'Ecu dans le cadre des orientations données par l'autorité politique (le Conseil des Ministres); elle devra conduire la politique monétaire interne avec l'objectif de la stabilité des prix et en soutenant une politique économique favorisant la croissance et l'emploi et visant à la cohésion sociale et régionale de la Communauté; le gouverneur de la Banque devra rendre compte de sa gestion devant les instances européennes responsables, notamment le Parlement Européen.

• Une coopération accrue en matière de politique économique : la création de la Banque Européenne devra s'accompagner de l'instauration des mécanismes de décision politique qui auront à faire les choix nécessaires sur toutes les questions économiques autres que monétaires.

• Le renforcement des politiques structurelles communes : politique sociale, politique d'aménagement du territoire incluant les départements et territoires d'Outre-Mer, politique industrielle, doivent répondre au double souci de réduire les inégalités et de garantir l'indépendance de la Communauté notamment à travers la recherche-développement et des politiques volontaristes dans les secteurs de pointe.

Ces objectifs devront être atteints par étapes. L'installation de la Banque Européenne doit pouvoir être engagée en 1994, le passage à la dernière étape (fixation irrévocable des taux de change) faisant l'objet d'un accord politique et intervenant dans un délai raisonnable. Les développements sociaux, économiques et monétaires devront intervenir aux mêmes rythmes, afin que le caractère de progrès de l'évolution en cours apparaisse clairement aux yeux de tous.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

L'union politique

En ce qui concerne l'Union politique, le Parti Socialiste considère que le nouveau traité à signer doit permettre de progresser dans six directions :

- l'amélioration des procédures de décision;
- le renforcement du contrôle démocratique, au niveau européen et au niveau national;
- une meilleure définition de l'exécutif;
- la mise en œuvre progressive d'une politique étrangère et de sécurité commune;
- le développement d'une véritable citoyenneté européenne;
- l'inscription rapide dans les faits de l'Europe sociale.

Améliorer la décision suppose avant tout un élargissement du domaine du vote à la majorité en Conseil des Ministres. Le vote à la majorité doit être la règle et le vote à l'unanimité l'exception. L'unanimité doit être conservée pour les décisions conduisant à modification des Traités (nouvelles adhésions par exemple) et pour permettre au Conseil d'aller contre les propositions de la Commission ou les positions du Parlement. Le passage au vote à la majorité qualifiée doit par contre être accepté pour les décisions prévues concernant les harmonisations nécessaires, la politique sociale et la définition des droits des travailleurs, l'environnement, la recherche, et pour la mise en œuvre d'actions nouvelles liées à l'objet de la Communauté. Dans certains domaines (fiscalité, statut des personnes, décisions affectant la culture ou le mode de vie...) une délimitation de ce qui est du ressort national et du ressort communautaire devra être établie étant entendu que la Communauté n'intervient que lorsque l'exige l'efficacité (principe de subsidiarité).

Renforcer le contrôle démocratique demande d'attribuer au Parlement Européen un pouvoir de co-décision législatif avec le Conseil des Ministres : chaque instance pourrait avoir deux lectures des textes, la dernière lecture du Conseil devant être adoptée à l'unanimité pour pouvoir s'imposer au Parlement. Le Parlement Européen doit recevoir par ailleurs un droit d'initiative législatif en direction de la Commission. Ces évolutions devront s'accompagner, en ce qui concerne la France, d'une évolution du mode de scrutin rapprochant les élus européens des citoyens.

Par ailleurs, l'approfondissement de la construction européenne nécessite d'associer davantage les parlementaires nationaux à l'exercice du contrôle. La création d'une deuxième chambre formée de représentants des Parlements nationaux ne paraît pas opportune. Mais il apparaît indispensable que le Parlement français soit informé par le Ministre responsable avant toute négociation européenne et qu'il puisse éventuellement exprimer une position sur les projets législatifs européens.

Parlement Européen et Parlements nationaux ont un intérêt commun au renforcement de la dimension démocratique de la construction européenne. Sans créer

Coll. Fondation Jean Jaurès

une institution supplémentaire de la Communauté, leurs représentants doivent pouvoir se réunir pour débattre des grandes orientations, en particulier dans les nouveaux domaines de compétence communautaire.

Mieux définir l'exécutif suppose par rapport au traité actuel :

• une pleine reconnaissance du rôle qui est aujourd'hui celui du Conseil Européen (les chefs d'Etat et de Gouvernement des Douze) dans les grandes décisions d'orientation de la Communauté;

• un renforcement de la légitimité du Président de la Communauté, qui devrait être confirmé par le Parlement Européen après proposition du Conseil Européen, devrait avoir son mot à dire dans le choix des autres commissaires et présenterait ensuite un programme de Travail.

Mettre en œuvre une politique étrangère et de sécurité commune demande de définir tout d'abord un certain nombre de sujets prioritaires pour l'action commune. Ceux-ci se placeraient certainement dans les domaines des relations avec le reste de l'Europe, avec les Etats-Unis et le Japon, des relations Nord-Sud au sens global, des négociations de désarmement engagées et à venir.
En ce qui concerne la Défense, la coopération entre l'UEO et la Communauté doit être renforcée, afin de créer à terme le pilier d'une défense commune, le nouveau Traité reprenant en tout cas l'obligation d'assistance mutuelle et celle de l'exécution commune des décisions des Nations-Unies. Sur proposition de la présidence de la Communauté ou de la Commission, les Conseils des Ministres des Affaires étrangères ou de la Défense (qui deviendraient des Conseils comme les autres) définiraient alors la position de la Communauté. Dans les domaines d'intérêt commun prioritaire, celle-ci pourrait être adoptée malgré l'abstention de certains Etats membres voire, dans certains cas précis, à une majorité qualifiée.

Faire apparaître le concept de citoyenneté européenne, ensemble de droits bénéficiant à l'ensemble des citoyens des Douze, suppose au delà des libertés de circulation, de séjour et d'établissement qui seront acquises au 1er janvier 1993, le renforcement du sentiment d'appartenance à la Communauté à travers la multiplication de mesures concrètes parmi lesquelles notamment : instauration après le passeport commun, d'un permis de conduire et d'une carte d'assuré social communs; reconnaissance aux ressortissants communautaires du droit de vote aux élections municipales (sous réserve d'une durée raisonnable de séjour); même reconnaissance pour le droit de vote aux élections européennes dans le pays de résidence; protection commune des citoyens communautaires à l'étranger; mise en place d'un "médiateur" européen.

Inscrire rapidement dans les faits l'Europe sociale constitue une condition indispensable pour une adhésion massive des citoyens au renforcement de la Communauté.

Les décisions prises sous présidence française, au sommet de Strasbourg, doivent être concrétisées, la Charte des droits sociaux fondamentaux doit être traduite en textes législatifs contraignants, le droit de regard des travailleurs sur la décision dans l'entreprise doit devenir une réalité, une politique volontaire d'intégration des populations issues de l'immigration doit être élaborée en commun dans le cadre d'une politique globale de lutte contre toutes les formes d'exclusion. C'est d'abord pour obtenir de tels résultats que les socialistes veulent mettre fin à la règle paralysante de décision à l'unanimité dans le domaine social.

Coll. Fondation Jean Jaurès

Afin que le développement de la dimension politique de la construction européenne ait bien pour effet de favoriser les valeurs pour lesquelles le Parti Socialiste s'est toujours battu, celui-ci travaillera enfin à améliorer la convergence de réflexion et d'action des Partis Socialistes des Douze et de l'ensemble des forces politiques et syndicales de gauche.

Il s'efforcera notamment de renforcer l'Union des P S de la Communauté afin que certaines décisions en son sein puissent également être prises à la majorité, que ces décisions soient réellement contraignantes pour les Partis membres, que l'Union impulse, avec l'ensemble des forces de la gauche Européenne, les campagnes nécessaires à la prise en considération de ses priorités.

Transformer la Communauté Européenne en une Union politique constitue le cadre indispensable à l'épanouissement des valeurs d'égalité des droits, des chances et de la dignité de chacun : tel est l'objectif des socialistes.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès

maquette : PAGINA (1) 48 57 70 60
impression : IMPRIM'SERVICES

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès